

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20-06-18

Dossier complet le :

07-08-18

N° d'enregistrement :

2018-6767

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement pour la mise en culture de 3,7512 ha sur la commune de Sabres.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA DE BETOUT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FERRY Pierre

RCS / SIRET

3 4 9 4 7 3 3 0 6 0 0 0 2 6

Forme juridique

Société civile d'exploitation agricole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 47° a) | Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 ha. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de moins de 25 ha (3,7512 ha concernés) en vue de la création d'un nouvel espace agricole pour de l'agriculture biologique.

La société exploite déjà l'îlot dans la continuité à l'Ouest, ce qui représente environ 20 ha. Ainsi, après projet, l'îlot agricole total occupera une superficie de 24 ha environ.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichage est la mise en culture biologique des terres dans le but de répondre à la demande en productions biologiques qui est croissante, notamment concernant les légumes.

De plus, cette parcelle présente l'avantage de se situer dans la continuité d'un îlot de 20 ha environ, déjà cultivé par la SCEA DE BETOUT.

Ce projet va donc permettre d'augmenter la production biologique de la société, en rationalisant les moyens de cultures existants en utilisant ceux déjà en place sur l'îlot voisin, mais également en limitant les déplacements des engins agricoles au moment du travail sur les parcelles.

Cet îlot, après projet, occupera une superficie de 24 ha environ.

Les besoins en terre nouvelle pour la production biologique s'explique par la demande croissante de ce type de production. De plus, ce mode de culture impose des rotations longues (minimum de 6 ans), pour lutter contre les maladies et ravageurs de cultures et utiliser le moins d'intrants possibles.

La parcelle objet de la demande n'a jamais été utilisé pour l'agriculture. Ceci permet à l'exploitant de pouvoir être certifié dès la première année d'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain du projet est à l'état de plantation de Pins maritimes (environ 5 à 10 ans) sur une lande mésophile.

Comme sur certaines parcelles voisines, les inter-rangs sont entretenus au rouleau Landais.

La mise en place de la culture va donc entraîner l'arrachage des arbres présents, le dessouchage puis le broyage des débris végétaux pour leurs revalorisation en biomasse. Ceci permettra la mise à nu du terrain.

Ensuite, un labour sera effectué de manière à retourner la terre et à la décompacter.

Enfin, le semis constituera la dernière étape pour la mise en culture.

Aucun forage n'est nécessaire pour l'irrigation sur cette parcelle. Les moyens d'irrigations de l'îlot de 20 ha voisin seront utilisés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une rotation culturale longue est prévue, au minimum 6 ans.

Les espèces de la rotation seront : maïs doux, carotte, maïs, maïs doux, haricot vert, poix...

L'important pour l'exploitant est de trouver de nouvelles zones de cultures pour ses légumes biologiques afin de répondre à la demande. Toutefois, s'agissant de plantes sensibles aux maladies et aux ravageurs, il est nécessaire de mettre en place de longues rotations culturales et de les isolées des terres déjà cultivées. De petits îlots de moins de 30 ha sont donc idéaux. De plus, les contraintes de la culture biologique ne permettent pas, de fait, l'utilisation de produits phytosanitaires qui permettent de lutter contre ces maladies et ces ravageurs. D'où la nécessité des rotations culturales suffisamment longues et des petites surfaces de cultures.

En résumé, la phase d'exploitation concernera la culture biologique des terres.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation de défrichement.

En outre, le projet devrait être soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau en ce qui concerne l'augmentation des prélèvements pour l'irrigation (rubrique 1.1.2.0) supérieure) 10 000 m3 par an.

L'augmentation des prélèvements est estimées à environ 13 500 m3 par an pour ce projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|----------------------------|-----------------|
| Superficie défrichée | 3 ha 75 a 12 ca |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit "Hiouot"
40 630 SABRES

U 1124, 1125, 1135
1136, 1130, 265

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 43' 55" O Lat. 44° 09' 13" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

SABRES

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

L'îlot agricole à l'Ouest est existant depuis de nombreuses années. Il occupe une superficie de 20 ha environ.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de ZNIEFF sur le périmètre du projet. La ZNIEFF la plus proche (720001994), de type 2, est située à environ 850 m à l'Ouest du projet. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNR000001). |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site patrimonial remarquable le plus proche est le site inscrit "Val de L'Eyre" (SIN0000203), situé à environ 600 m à l'Ouest du projet. Le monument historique le plus proche est l'église Saint-Michel de Sabres. Le projet est situé à 800 au Nord-est de l'église et à environ 270 m au Nord-est de son périmètre de protection. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| <p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>D'après Géorisques, la commune est concernée par les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Feu de forêt ; - Inondation ; - Phénomène lié à l'atmosphère ; - Transport de marchandises dangereuses ; - Séisme (zone 1 : très faible) - Mouvement de terrain - tassements différentiels. <p>La commune ne possède pas de PPRN. En revanche, elle appartient à l'Atlas des Zones inondables de la Grande Leyre.</p> <p style="text-align: right;"><i>figural</i></p> |
| <p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>D'après les sites BASIAS et BASOL.</p> |
| <p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>D'après l'Agence de l'eau Adour-Garonne.</p> |
| <p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Dans un site inscrit ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le site inscrit "Val de L'Eyre" (SIN 0000203) est le plus proche du projet.</p> <p>Il est situé à environ 600 m à l'Ouest du projet.</p> |
| <p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> | <p>Lequel et à quelle distance ?</p> |
| <p>D'un site Natura 2000 ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le site Natura 2000 le plus proche est "Vallées de la Grande et de la Petite Leyre", n° FR7200721.</p> <p>Il est situé à environ 650 m à l'Ouest du projet.</p> |
| <p>D'un site classé ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Aucun forage supplémentaire ne sera nécessaire pour la mise en place de ce projet. Les moyens d'irrigations existants présents sur l'îlot de 20 ha à l'Ouest seront utilisés. Ces forages captent la nappe superficielle, plio-quaternaire, à moins de 20 m de profondeur. L'augmentation des prélèvements en eau est estimée à environ 13 500 m ³ / an. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La seule modification prévisible de la nappe d'eau souterraine est l'augmentation du pompage par les forages existants pour l'irrigation. Ces modifications sont soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau et devront donc faire l'objet d'une étude. Aucun drainage n'est prévu, aucune création de fossé. Les fossés existants seront conservés en l'état. Seul le petit fossé qui n'est pas relié ni en amont ni en aval, dans le secteur Nord du projet sera bouché. Il ne possède aucun rôle hydraulique et aucune espèce protégée n'a été contacté à ce niveau. Le terrain est mésophile, aucun besoin de fossés ou de drainages. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de terrassement prévu ni nécessaire. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de terrassement prévu ni nécessaire. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase de défrichement, suppression de 3,7512 ha à caractère forestier. Faible diversité faunistique et floristique sous une forêt de Pins entretenue par rouleau Landais. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pratique culture biologique qui permet de limiter les risques de pollutions. Le site Natura 2000 le plus proche (650 m) et séparé par des grandes étendues de forêts de Pins et par le bourg de Sabres. Aucune des espèces présentes sur le FSD ne sont présentes sur l'emprise du projet, ni dans le périmètre d'étude éloigné. Aucun habitat référencé dans le cadre du site Natura 2000 n'est présent dans le périmètre d'inventaire. |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Consommation de 3,7512 ha d'espaces forestiers. Création de 3,7512 ha d'espaces agricoles. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Risque feu de forêts. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les premières habitations sont situées à 90 m au Sud-est du projet. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'exploitant devra se rendre sur ses parcelles plusieurs fois par an. Toutefois, compte tenu de la présence de l'ilot agricole voisin déjà cultivé par la SCEA DE BETOUT, les déplacements seront regroupés. Ainsi, il n'y aura pas de déplacements supplémentaires sur les voies d'accès. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | En phase travaux pour la préparation du sol, le semis... et en phase culture pour l'entretien et les différents passages nécessaires (désherbages mécaniques...) Toutefois, rien de plus que ce qui est actuellement en place sur la parcelle voisine déjà cultivée. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Il est possible que certains engrais biologiques engendrent des odeurs au moment de l'épandage. Toutefois, ils seront enfouis rapidement pour limiter ce phénomène et l'exploitant utilise des engrais déshydratés car ils sont plus intéressants et ils génèrent moins d'odeurs.</p> <p>Cette problématique est déjà présente avec la culture voisine.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les travaux resteront limités car la parcelle est entretenue au rouleau Landais dans les inter-rangs.</p> <p>Des vibrations sont toujours possible, notamment pendant le travail du sol et lorsque les engins agricoles sont présents sur la parcelle.</p> <p>Cette problématique, en phase culture, est déjà présente sur l'ilot agricole voisin.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Outre ceux issus de l'utilisation d'engins agricoles, pas de rejets polluants dans l'air.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltrera et ira réalimenter la nappe superficielle.</p> <p>Pas de ruissellement sur le type de sol (sableux) de la parcelle concernée.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Mise en place d'une agriculture biologique : pas ou peu de pollutions.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Mise en place d'une agriculture biologique : pas ou peu de pollutions.</p> |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Suppression de 3,7512 ha de zone de production sylvicole. Création de 3,7512 ha de surface agricole biologique. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Utilisation du système d'irrigation par pivot présent sur l'îlot agricole voisin.

Le pivot est un système coûteux mais qui permet de mieux gérer l'eau et donc de limiter les prélèvements.

De plus, la mise en place du projet n'engendre pas la réalisation de forages supplémentaires. Seuls une augmentation des prélèvements sur les forages existants est à prévoir. Ceci permettra de limiter la phase travaux.

Mise en place d'une agriculture biologique, pratiques agricoles plus vertueuses qui permettent de limiter les phénomènes de pollutions, les impacts sur les milieux naturels, la qualité des eaux...

Ce type de cultures tente de favoriser au maximum la présence d'une entomofaune riche et variée afin de l'utiliser en auxiliaire de cultures pour la lutte contre les ravageurs (parasites...).

Conservation en l'état de tous les fossés présents autour du projet. Ils ne gênent en rien la mise en culture des terres. Aucun réseau de drainage nécessaire sur ces parcelles mésophiles. Seul le petit fossé qui n'est pas relié ni en amont ni en aval, dans le secteur Nord du projet sera bouché. Il ne possède aucun rôle hydraulique et aucune espèce protégée n'a été contacté à ce niveau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sabres est une commune boisée à 81,93 % (données DDTM 2006), ce qui représente environ 13 120 ha de surfaces forestières pour 2 054 de SAU (données agreste 2010), ce qui représente 12,83 % de la surface communale. Ainsi, le projet va entraîner la perte de 0,03 % de la surface forestière communale. L'impact peut être raisonnablement considéré comme très faible.

L'îlot agricole le plus proche occupe une surface de 20 ha. Il est situé en limite Ouest du projet. Aucun grand îlot agricole n'est situé à moins de 500 m du projet. Toutefois, un îlot agricole de 140 ha est présent à 600 m à l'Est du projet.

La commune est dominée par la mono-culture du Pin, entraînant une diminution de la biodiversité.

Aucun habitat n'est protégé sur le projet. De même, aucune espèce protégée n'est présente sur le projet. La mise en place du projet va permettre la création de lisière forestières favorables à la biodiversité (entomofaune et avifaune notamment).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Un diagnostic environnemental de la zone. |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

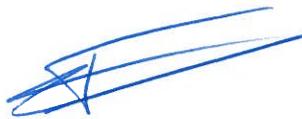


Fait à COMMENSACQ

le,

14/06/28

Signature



SCEA DE BETOUT
2350 Perprise de Tuyas
40210 COMMENSACQ
Tél. : 05 58 07 17 65 - Fax : 05 58 83 91 65
SIRET 349 473 306 00026



TERRA ENVIRONNEMENT

SCEA BETOUT

2 350 Perprise de Tuyas

40 210 COMMENSACQ

**EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À
UNE OPÉRATION DE DÉFRICHEMENT**

Commune de SABRES (40)

Annexe au formulaire CERFA n°14 734*03

Mars 2018

TERRA ENVIRONNEMENT – SARL au capital de 6 000 euros – **SIRET** : 818 967 598 00017

Siège social : 8 route de Pau, 64 460 BALEIX

Agences : 437 Rue Émile Despax, 40 990 SAINT-PAUL LES DAX
118 chemin d'En Bonnet, 40 600 BISCARROSSE

Tél : 06 71 14 67 55 – **Fax** : 05 59 13 77 56 – **Courriel** : contact@terra-environnement.fr

SOMMAIRE

| | | |
|------------|--|-----------|
| I | DESCRIPTION DU CONTEXTE..... | 4 |
| I.1 | <i>Généralité</i> | <i>4</i> |
| I.2 | <i>Localisation géographique.....</i> | <i>5</i> |
| I.3 | <i>Contexte hydrographique</i> | <i>7</i> |
| I.4 | <i>Reportage photographique.....</i> | <i>9</i> |
| II | PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL | 14 |
| II.1 | <i>Patrimoine Culturel et Paysager.....</i> | <i>14</i> |
| II.1.a | <i>Patrimoine culturel.....</i> | <i>14</i> |
| II.1.b | <i>Patrimoine paysager</i> | <i>15</i> |
| II.2 | <i>Patrimoine Naturel.....</i> | <i>15</i> |
| II.2.a | <i>Espace Naturel Protégé.....</i> | <i>15</i> |
| II.2.b | <i>Zonage d'inventaire naturel.....</i> | <i>16</i> |
| II.2.c | <i>Zonage réglementaire naturel.....</i> | <i>16</i> |
| III | FLORE ET HABITATS | 20 |
| III.1 | <i>Milieu 1 : 87.2 Zone rudérale.....</i> | <i>22</i> |
| III.2 | <i>Milieu 2 : 31.13 Lande à molinie.....</i> | <i>23</i> |
| III.3 | <i>Milieu 3 : 42.813 plantations de Pins maritimes</i> | <i>24</i> |
| III.4 | <i>Milieu 4 : 84.1 Alignement de Houx.....</i> | <i>27</i> |
| III.5 | <i>Milieu 5 : 84.1 Alignement de feuillus.....</i> | <i>28</i> |
| III.6 | <i>Milieu 5 : 82.11 Grandes cultures.....</i> | <i>29</i> |
| III.7 | <i>Milieu 6 : Ancien baradeau.....</i> | <i>29</i> |
| III.8 | <i>Milieu 6 : Coupe rase.....</i> | <i>30</i> |
| III.9 | <i>Liste des espèces de Flore.....</i> | <i>32</i> |
| IV | FAUNE..... | 34 |
| IV.1 | <i>Amphibiens.....</i> | <i>34</i> |
| IV.2 | <i>Reptiles.....</i> | <i>35</i> |
| IV.3 | <i>Entomofaune</i> | <i>36</i> |
| IV.4 | <i>Avifaune.....</i> | <i>37</i> |
| IV.5 | <i>Mammifères.....</i> | <i>39</i> |
| V | CONCLUSION | 41 |
| VI | CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN..... | 43 |

Liste des Planches

| | |
|--|----|
| Planche 1 – Localisation géographique | 6 |
| Planche 2 – Zonage du patrimoine naturel et paysager | 19 |
| Planche 3 – Habitat | 31 |
| Planche 4 – Habitat d'espèces..... | 40 |
| Planche 5 – Enjeux écologiques | 42 |

Liste des Figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Contexte hydrographique du projet..... | 8 |
| Figure 2 : Prise de vue 1, depuis le Nord du projet vers le Sud (projet) | 9 |
| Figure 3 : Prise de vue 2, depuis le chemin forestier à l'Est vers l'Ouest (projet)..... | 9 |
| Figure 4 : Prise de vue 3, depuis le chemin forestier à l'Est vers l'Ouest (projet)..... | 10 |
| Figure 5 : Prise de vue 4, depuis le chemin forestier au Sud-est vers l'Ouest (projet)..... | 10 |
| Figure 6 : Prise de vue 5, depuis la route de Brana au Sud vers le Nord (projet) | 11 |
| Figure 7 : Prise de vue 6, depuis la parcelle agricole à l'Ouest vers l'Est (projet)..... | 11 |
| Figure 8 : Prise de vue 7, depuis la parcelle agricole à l'Ouest vers l'Est (projet)..... | 12 |
| Figure 9 : Localisation des prises de vues | 13 |
| Figure 10 : Monument historique et périmètre de protection | 14 |
| Figure 11 : Milieu 1 Zone rudérale | 22 |
| Figure 12 : Milieu 2 Lande à Molinie | 23 |
| Figure 13 : Milieu 3 Plantation de Pins dans le projet..... | 24 |
| Figure 14 : Sondages pédologiques sur la Plantation de Pins sur lande à Molinie | 25 |
| Figure 15 : Milieu 3 Plantation de Pins à l'Est du projet..... | 26 |
| Figure 16 : Milieu 3 Plantation de Pins à l'Est du projet..... | 26 |
| Figure 17 : Milieu 4 Alignement de Houx | 27 |
| Figure 18 : Milieu 4 Alignement de Feuillus | 28 |
| Figure 19 : Milieu 5 Grandes cultures | 29 |
| Figure 20 : Milieu 6 Coupe rase | 30 |
| Figure 21 : La Grenouille verte..... | 34 |
| Figure 22 : Le Lézard des murailles..... | 35 |
| Figure 23 : Citron et Procris sur l'aire d'étude..... | 36 |
| Figure 24 : Fauvette pitchou sur un ajonc..... | 39 |

Liste des Tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Référence cadastrale | 4 |
| Tableau 2 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000..... | 17 |
| Tableau 3 : Espèces protégés dans le cadre du site Natura 2000 | 18 |
| Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le périmètre d'étude | 21 |
| Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude..... | 33 |
| Tableau 6 : Amphibien rencontré sur le site et statuts de protections | 34 |
| Tableau 7 : Reptile rencontré sur le site et statuts de protections | 35 |
| Tableau 8 : Insectes rencontrés sur le site et statut de protections..... | 36 |
| Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections | 38 |
| Tableau 10 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections..... | 39 |
| Tableau 11 : Inventaires réalisés sur le site | 43 |

I DESCRIPTION DU CONTEXTE

I.1 GÉNÉRALITÉ

La SCEA BETOUT souhaite réaliser une opération de défrichement dans le but de la mise en place d'une culture sur un terrain situé sur la commune de SABRES.

Ce terrain étant de nature boisé, une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire pour la mise en place de ce projet.

La SCEA BETOUT pratique une agriculture biologique certifiée. Elle ne parvient pas à répondre aux besoins de sa clientèle, notamment en légumes biologiques, qui est croissante.

De plus, cette parcelle présente l'avantage de se situer en continuité d'un îlot de 20 ha environ déjà cultivé par la société. Cela permet de rationaliser les moyens de cultures en utilisant ceux qui sont déjà en place (pivot notamment), mais également de limiter les déplacements des engins agricoles au moment du travail sur les parcelles. Cet îlot, après projet, occupera une superficie de 24 ha environ.

Son besoin de terres se justifie également par ses rotations. En effet, elle effectue des rotations longues, de 6 ans au minimum, ce qui permet de limiter d'autant plus les maladies et donc d'utiliser le moins d'intrants possibles, même utilisable en agriculture biologique.

Ses rotations habituelles sont : maïs doux, carotte, maïs, maïs doux, haricot vert, poix.

La parcelle objet de la demande n'a jamais été utilisée pour l'agriculture. Ceci permet à La SCEA BETOUT de pouvoir être certifié dès la première année d'exploitation.

Compte tenu de la surface mise en jeu, inférieure à 25 ha, La SCEA BETOUT a mandaté la société TERRA ENVIRONNEMENT afin de réaliser un dossier de demande d'examen au cas par cas pour cette demande portant sur 3 ha 75 a 12 ca.

Les parcelles objets de la demande sont listées dans le tableau suivant :

| Parcelles cadastrales | | Lieu-dit | Contenance cadastrale totale (m ²) | Contenance cadastrale projet (m ²) |
|-----------------------|---------------------|----------|--|--|
| Section | N° | | | |
| U | 1 124 <i>ok</i> | Hiouot | 82 | 82 |
| U | 1 125 <i>ok</i> | Hiouot | 500 | 500 |
| U | 1 135 <i>ok</i> | Hiouot | 195 | 195 |
| U | 1 136 <i>ok</i> | Hiouot | 325 | 325 |
| U | 1 843 <i>(265)</i> | Hiouot | 11 021 | 11 021 |
| U | 1 846 <i>(1130)</i> | Hiouot | 23 013 | 23 013 |
| U | 1 847 <i>(1130)</i> | Hiouot | 2 376 | 2 376 |
| TOTAL | | | 37 512 | 37 512 |

Tableau 1 : Référence cadastrale

Dans le cadre de cette mission, et afin de ne pas sous-estimer les éléments à prendre en compte dans le projet, Terra Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore simplifié du site.

I.2 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Le projet se trouve sur la commune de SABRES appartenant au département des Landes. Elle se situe à environ 35 km au Nord-ouest de la commune de Mont-de-Marsan.

Les parcelles objets de la présente demande se situent à environ 750 m au Nord-est du centre bourg de SABRES (par orthodromie), le long de la route de Brana, en face de la déchèterie.

Elles sont accessibles via la Route du Brana qui les longe par le Sud. Un chemin est également présent le long du projet à l'Est. Il part de la route du Brana au Sud (correspondant à l'angle Sud-est du projet) vers le Nord, où se situe le lieu-dit Guiraute.

La commune de Sabres se situe dans le Nord du département des Landes, dans le territoire dit de la Haute-Lande.

I.3 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Le projet s'inscrit dans le **bassin-versant du la Barade de Linguelle**, code hydrographique S2010630, au niveau de la zone hydrographique S201 « *La Leyre, du confluent de la Barade du Daix au confluent de la craste de Toulouse (inclus)* ».

Remarque : Les écoulements des fossés sur secteur sont globalement dirigés vers le Nord-ouest. Ainsi, ils se dirigent vers la Barade de Linguelle (à 350 m au Nord par orthodromie) malgré la présence d'un petit cours d'eau sans toponyme (code S2011080) plus proche du projet (250 m par orthodromie), mais situé au Sud.

La Barade de Linguelle est un petit cours d'eau de 2 km de long. Il s'écoule de l'Est vers l'Ouest à environ 350 m au Nord du projet par orthodromie. Il naît de la fusion de 2 cours d'eau :

- Le ruisseau des Pins de Bise (S2010570), petit cours d'eau de 5 km qui s'écoule de l'Est vers l'Ouest ;
- La Barade Neuve (S2010580), petit cours d'eau de 4 km qui s'écoule du Sud-est vers le Nord-ouest.

Cette confluence s'effectue à environ 1 km au Nord-est du projet (par orthodromie)

La Barade de Linguelle se jette dans le **ruisseau de l'Escamat**, à 1 km à l'Ouest du projet (par orthodromie), au Nord-ouest du bourg de Sabres. L'eau coule alors vers le Nord-ouest pour rejoindre la **Grande Leyre** (S2--0250) au Nord du territoire communal de Sabres, à environ 5,5 km du projet par orthodromie.

L'exutoire final des eaux s'écoulant dans la zone d'étude est l'Océan Atlantique, via le bassin d'Arcachon.

La Barade de Linguelle n'est pas classée comme masse d'eau. En revanche, le ruisseau de l'Escamat est classé comme masse d'eau rivière sur la totalité de son cours. Il s'agit de la masse d'eau **Ruisseau de l'Escamat**, codé **FRFR285_6**.

De même, vers l'aval, la Grande Leyre est classée comme masse d'eau rivière sur l'ensemble de son cours. Elle est découpée en 2 masses d'eau. Au niveau de la confluence avec le ruisseau de l'Escamat, c'est la masse d'eau **FRFR285** qui est concernée : **La Leyre, de sa source au confluent de la petite Leyre**.

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude est relativement important. Il est représenté par :

- Un fossé en limite Sud du projet, le long de la route de Brana (un fossé est présent de chaque côté de cette voie). De faible profondeur, il semble s'écouler vers l'Ouest. Il n'y avait pas d'eau au moment des investigations de Mars, malgré la hauteur de la nappe et les pluviométries importantes des derniers jours.
- Un fossé en limite Est du projet, le long du chemin forestier. Il s'écoule vers le Nord-ouest et la Barade de Linguelle en contournant l'îlot agricole existant. Il n'est pas relié au fossé situé le long de la route de Brana au Sud.
- Un fossé provient de l'Ouest, le long d'un chemin forestier. Il rejoint un fossé le long du chemin à l'Est du projet. Il s'écoule vers le Nord et rejoint la Barade de Linguelle. Ce fossé n'est pas connecté au précédent.

Enfin, sur les parcelles du projet, un ancien fossé qui ne possède pas d'exutoire, ni amont ni aval est présent dans le secteur Nord du projet. Il n'est pas entretenu et est quasiment comblé.

Un ancien baradeau semble présent dans le secteur central du projet. Il s'agit d'un reliquat de ce qui semblait être un alignement de feuillus, avec un tas de sable linéaire. Le fossé qui devait longer ce baradeau a disparu. Il semblerait que ce soit le reliquat de la limite cadastrale entre 2 parcelles, puisqu'il correspond aux limites cadastrales entre les parcelles 1843 et 1846, comme cela se faisait souvent pour créer une limite physique au siècle dernier.

Seuls les fossés en bord de route et de chemins forestiers sont suffisamment entretenus pour avoir un rôle hydraulique.

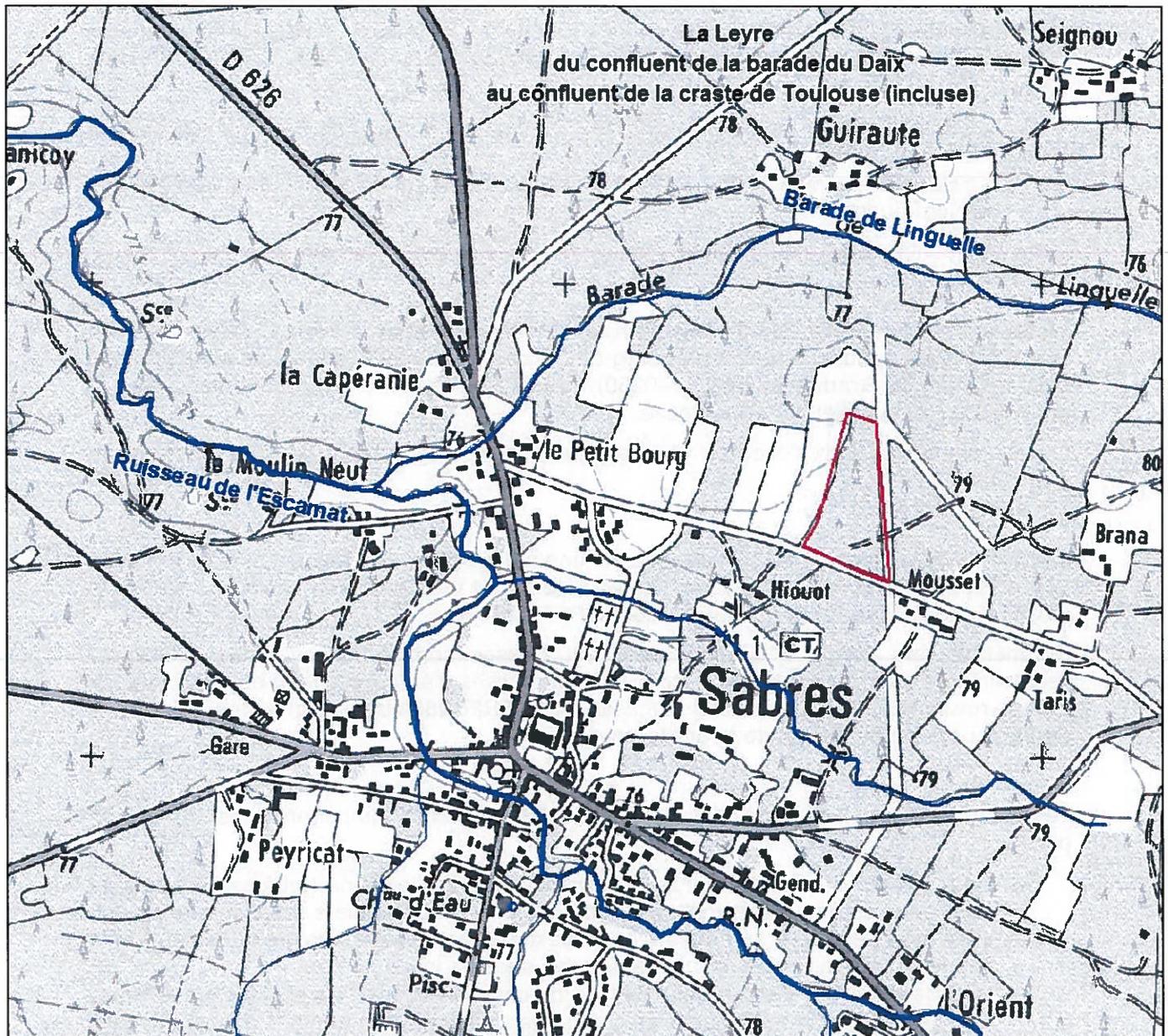


Figure 1 : Contexte hydrographique du projet

I.4 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante.

Les photographies ont toutes été réalisées le 15 Mars 2018.



Figure 2 : Prise de vue 1, depuis le Nord du projet vers le Sud (projet)



Figure 3 : Prise de vue 2, depuis le chemin forestier à l'Est vers l'Ouest (projet)



Figure 4 : Prise de vue 3, depuis le chemin forestier à l'Est vers l'Ouest (projet)



Figure 5 : Prise de vue 4, depuis le chemin forestier au Sud-est vers l'Ouest (projet)



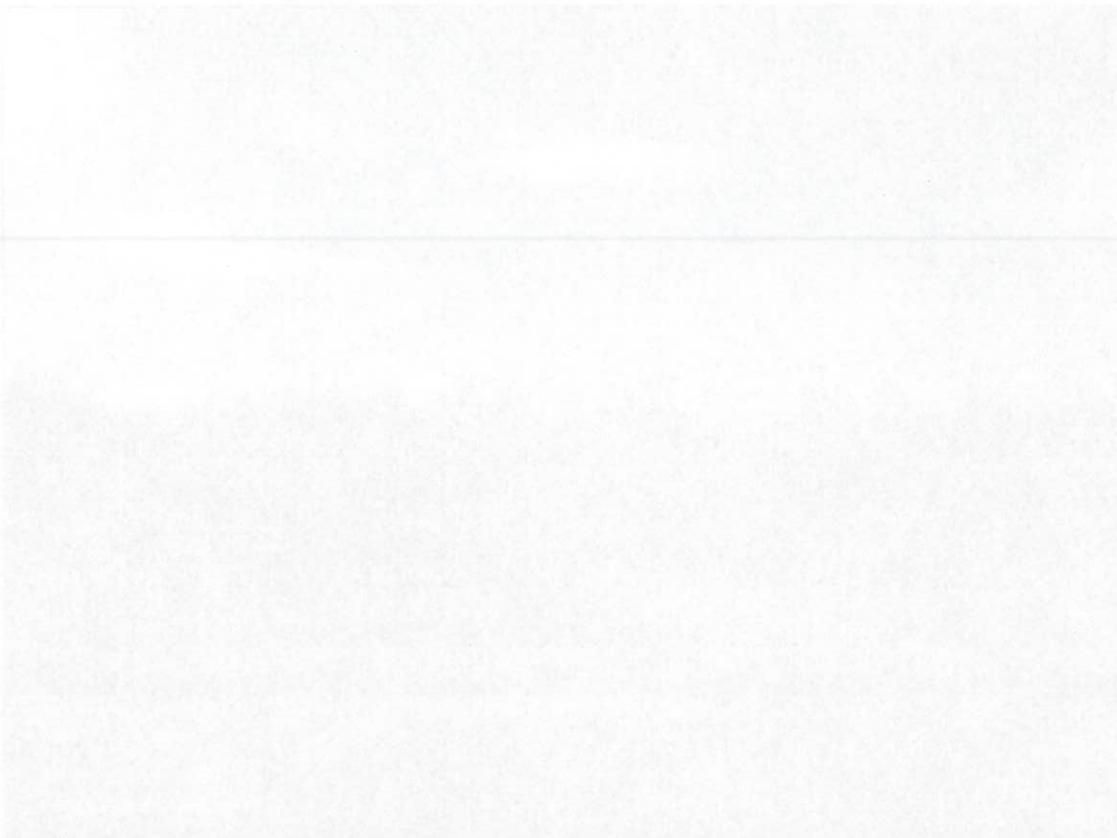
Figure 6 : Prise de vue 5, depuis la route de Brana au Sud vers le Nord (projet)



Figure 7 : Prise de vue 6, depuis la parcelle agricole à l'Ouest vers l'Est (projet)



Figure 8 : Prise de vue 7, depuis la parcelle agricole à l'Ouest vers l'Est (projet)



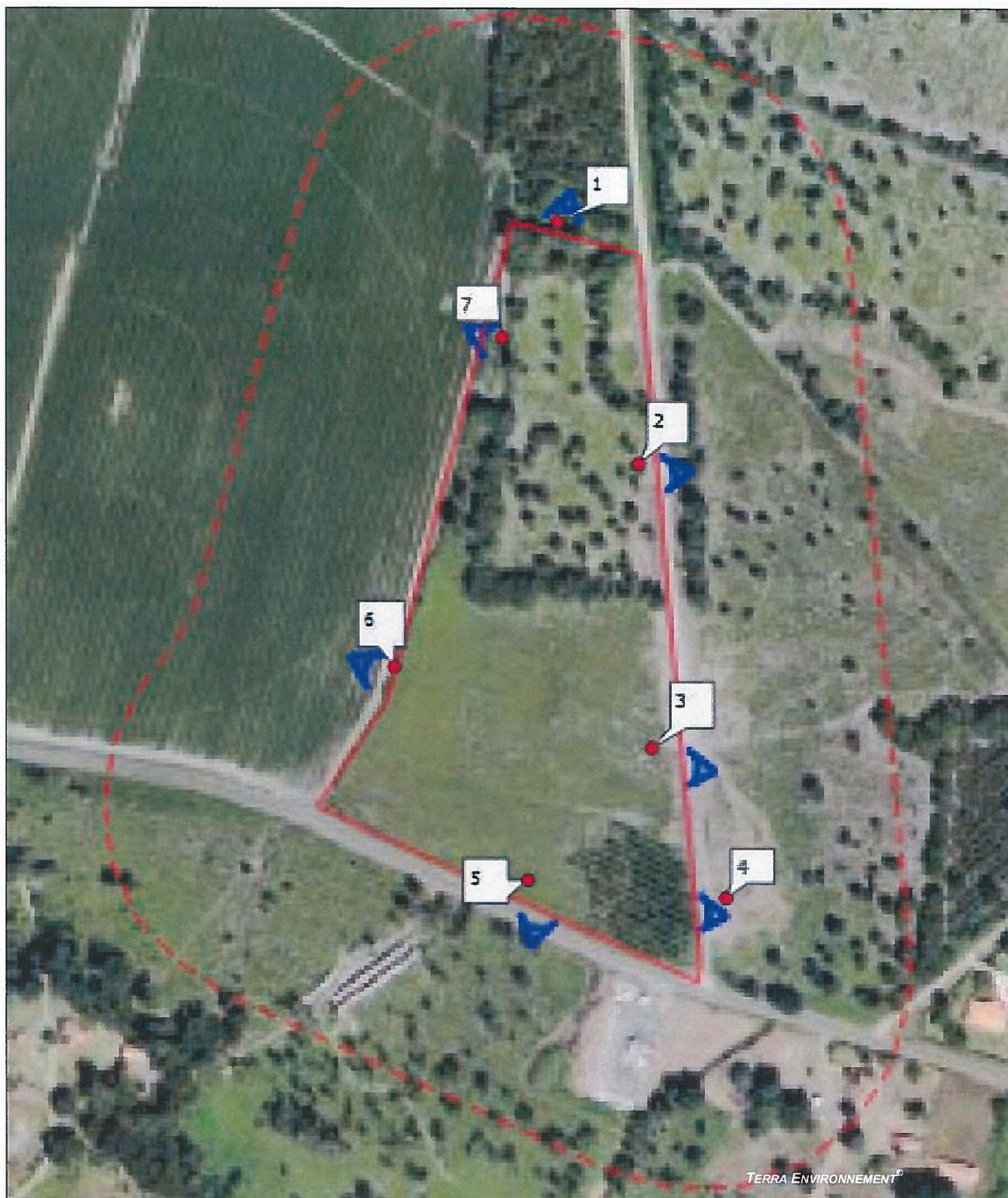


Figure 9 : Localisation des prises de vues

II PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL

II.1 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

La commune de Sabres est concernée par plusieurs zonages au titre du patrimoine culturel et paysager.

II.1.a PATRIMOINE CULTUREL

Un monument historique est présent sur le territoire communal de Sabres. Il est situé au centre du bourg. Il s'agit de l'église Saint-Michel. Cette église est classée depuis 1942 et inscrite à l'inventaire depuis 1991.

Un périmètre de protection de 500 m de rayon autour de cette église a été prescrit.

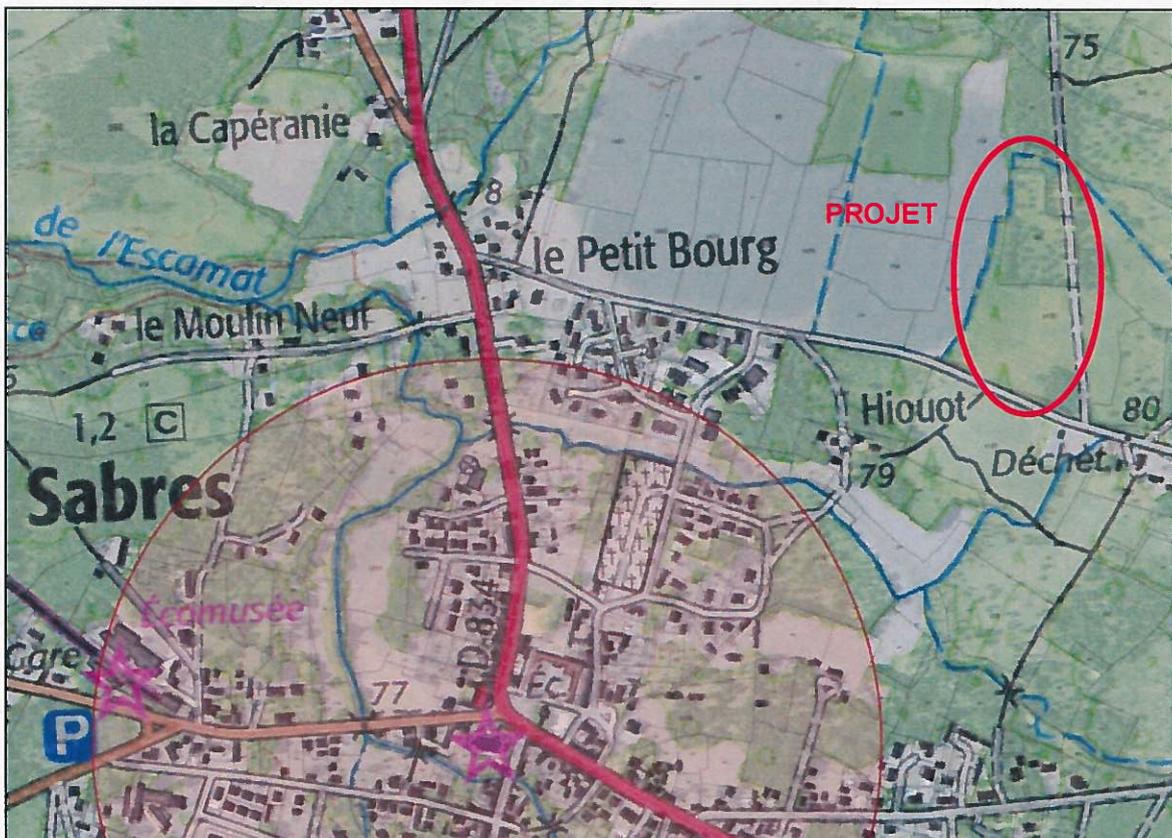


Figure 10 : Monument historique et périmètre de protection

Le périmètre de protection de ce monument est situé à 270 m au Sud-ouest du projet. L'église elle-même est à près de 800 m au Sud-ouest du projet.

Aucune incidence visuelle n'est à attendre en raison de la présence de parcelles forestières, de parcelles agricoles et d'habitations du bourg de Sabres entre le monument et le projet.

De plus, s'agissant de parcelles agricoles, aucune construction ne viendra altérer le paysage.

II.1.b PATRIMOINE PAYSAGER

Le zonage le plus proche le **site inscrit « Val de l'Eyre » : SIN 0000203.**

Créé le 22 juin 1973, ce site inscrit se situe entre la Gironde et les Landes sur une surface de 27 665,7 ha. Le site du Val de l'Eyre et des vallées de la Leyre se trouve sur une quinzaine de communes.

Ce très grand site couvre d'une part le val de l'Eyre au Nord, d'autre part les vallées de la Leyre au Sud. On distingue la petite et la grande Leyre qui prennent respectivement leur source au Sud de Sore et de Sabres. Elles se rejoignent près de la limite départementale et s'écoulent alors sous le nom d'Eyre. Après avoir formé d'innombrables méandres sous sa forêt-galerie et dans son lit souvent encaissé, l'Eyre finit sa course dans le Bassin d'Arcachon. Le site inscrit comprend l'Eyre et ses deux principaux affluents, mais aussi toute l'épaisseur des forêts-galeries sous lesquelles l'eau s'écoule et qui peut aller de 2 km de large vers le Bassin d'Arcachon à 15 km entre Pissos et Sore.

Dans le cadre de l'aménagement du littoral aquitain, l'Eyre et les petite et grande Leyre ont fait l'objet de plusieurs études par des missions interministérielles en vue de promouvoir leur mise en valeur touristique. L'inscription généralisée du site a donc donné lieu à un grand projet d'aménagement des berges pour créer une circulation nautique et des équipements propres à faire découvrir aux touristes et aux habitants une rivière cachée dans sa forêt-galerie et un arrière-pays qui regorge de monuments historiques classés (notamment les églises de Garein, Commensacq, Belhade, Lugos, Sabres,...).

Le projet n'est pas compris dans le périmètre de ce site inscrit. Il est situé à plus de 600 m à l'Est.

II.2 PATRIMOINE NATUREL

II.2.a ESPACE NATUREL PROTÉGÉ

La commune de Sabres appartient dans son intégralité au **Parc Naturel Régional des Landes de Gascognes : PNR0000001.**

Créé en 1970, le Parc se situe entre la Gironde et les Landes sur une surface de 314 411 ha et comprend actuellement 41 communes.

Il s'inscrit au cœur des Landes de Gascogne, étendue plate et naturellement mal drainée entre l'Océan Atlantique, la Garonne et l'Adour.

Autrefois caractérisé par ses étendues de landes marécageuses, le territoire du Parc se situe aujourd'hui au cœur du plus grand massif forestier cultivé d'Europe occidentale.

Il recèle un patrimoine naturel riche dont la préservation constitue un enjeu majeur. En effet, en plus des richesses de la forêt du Plateau Landais, le territoire du Parc présente un réseau hydrographique important : la Leyre, ses affluents et son delta.

Le projet est compris dans ce périmètre.

II.2.b ZONAGE D'INVENTAIRE NATUREL

> ZNIEFF 1

La commune de Sabres est concernée par une ZNIEFF de type 1.

Il s'agit du site « **Zones tourbeuses et gîtes de Chiroptères de l'amont de la Leyre, de la petite et de la grande Leyre** », n°720020046.

Cette ZNIEFF de type 1 s'étend sur une surface de 853 ha. L'amont du réseau hydrographique de la Leyre est caractérisé par des vallées étroites bordées de terrains en pente forte. De nombreuses petites tourbières et zones tourbeuses se sont développées sur les pentes ou dans des fonds humides. En complément, une part importante des terrains en pente forte est colonisée par des milieux secs, landes ou boisements de chênes tauzins.

La ZNIEFF comprend également trois gîtes estivaux de Murins à oreilles échancrées et de Grands Rhinolophes, sur les communes d'Argelouse et de Moustey (ponts et vieille bâtisse). La ripisylve et les boisements de feuillus des vallées entre ces 3 gîtes, 10 km à l'amont et 10 km à l'aval ont également été intégrés dans la ZNIEFF de type I en tant qu'habitats favorables (chasse).

Les tourbières accueillent des plantes rares et/ou protégées et sont fréquentées par quelques espèces de l'entomofaune, comme le Fadet des laïches sur les landes tourbeuses ou la Leucorrhine à front blanc dans les mares oligotrophes des tourbières.

La principale menace sur cette ZNIEFF résulte d'éventuels drainages pour développer les plantations de Pins maritimes. Toutefois, ces opérations coûteuses ne menacent que des terrains ayant déjà fortement évolué vers un assèchement naturel.

Cette ZNIEFF se situe à plus de 4,5 km à l'Ouest du projet pour le secteur le plus proche.

> ZNIEFF 2

La commune de Sabres est concernée par une ZNIEFF de type 2.

Il s'agit du site « **Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la Petite Leyre** », n°720001994.

Cette zone naturelle a une superficie de 6 529 ha répartie sur 23 communes situées dans le Sud du département de la Gironde et au Nord des Landes. Les critères d'intérêt de la zone sont basés sur la patrimonialité écologique ainsi que la présence de mammifères patrimoniaux.

En effet, les vallées de la grande et petite Leyre et de leurs affluents constituent un ensemble original de forêts galeries humides composées d'essences diverses encaissées. Ces rivières abritent une faune aquatique très intéressante comme la Loutre ou le Vison d'Europe.

Le projet est situé à environ 850 m à l'Est de cette ZNIEFF qui concerne le ruisseau de l'Escamat à ce niveau. Cette ZNIEFF est située à l'aval hydraulique du projet.

> ZICO

Ni la commune de Sabres, ni les communes alentours ne sont concernées par une ZICO.

II.2.c ZONAGE RÉGLEMENTAIRE NATUREL

> Natura 2000 Directive oiseaux

Ni la commune de Sabres, ni les communes alentours ne sont concernées par un site Natura 2000 au titre de la directive oiseaux.

➤ **Natura 2000 Directive habitat**

La commune de Sabres est concernée par un site Natura 2000 au titre de la directive habitat.

Il s'agit du site « **Vallée de la Grande et de la petite Leyre** », n°FR7200721.

Le périmètre du site englobe un vaste système de plans d'eau et de cours d'eau formé à l'arrière du cordon dunaire côtier. Une grande variété de milieux humides et aquatiques est présente. De nombreuses espèces rares ou menacées se développent sur les rives soumises au marnage.

Malgré leur faible superficie, les habitats tourbeux sont riches et certains sont très bien conservés. Ces habitats présentes une forte sensibilité à la sur-fréquentation et aux modifications du régime hydraulique.

Ce site est situé à environ 650 m à l'Ouest du projet. Il concerne le ruisseau de l'Escamat (amont et aval du bourg), il est donc situé à l'aval du projet.

Les habitats protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant, extrait du FSD (en gras, les habitats prioritaires) :

| Code | Intitulés | Pourcentage de couverture | Conservation |
|-------------|--|---------------------------|--------------|
| 3130 | Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> | 5 | Bonne |
| 3150 | Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>hydrocharition</i> | 0 | Bonne |
| 9190 | Vieilles chênaies acidophile des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> | 24 | Bonne |
| 91D0 | Tourbières boisées | 1 | Bonne |
| 91E0 | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus exelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) | 24 | Bonne |
| 9230 | Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenica</i> | 24 | Bonne |
| 4020 | Landes humides à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> | 11 | Bonne |
| 6410 | Prairie à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) | 1 | Bonne |
| 6430 | Mégaphorbiaies hygrophiles dourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins | 1 | Bonne |
| 7150 | Dépression sur substrat tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> | 5 | Bonne |

Tableau 2 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Aucun de ces habitats n'est présent sur le projet ni les alentours.

Les espèces protégées dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrites dans le tableau suivant, extrait du FSD :

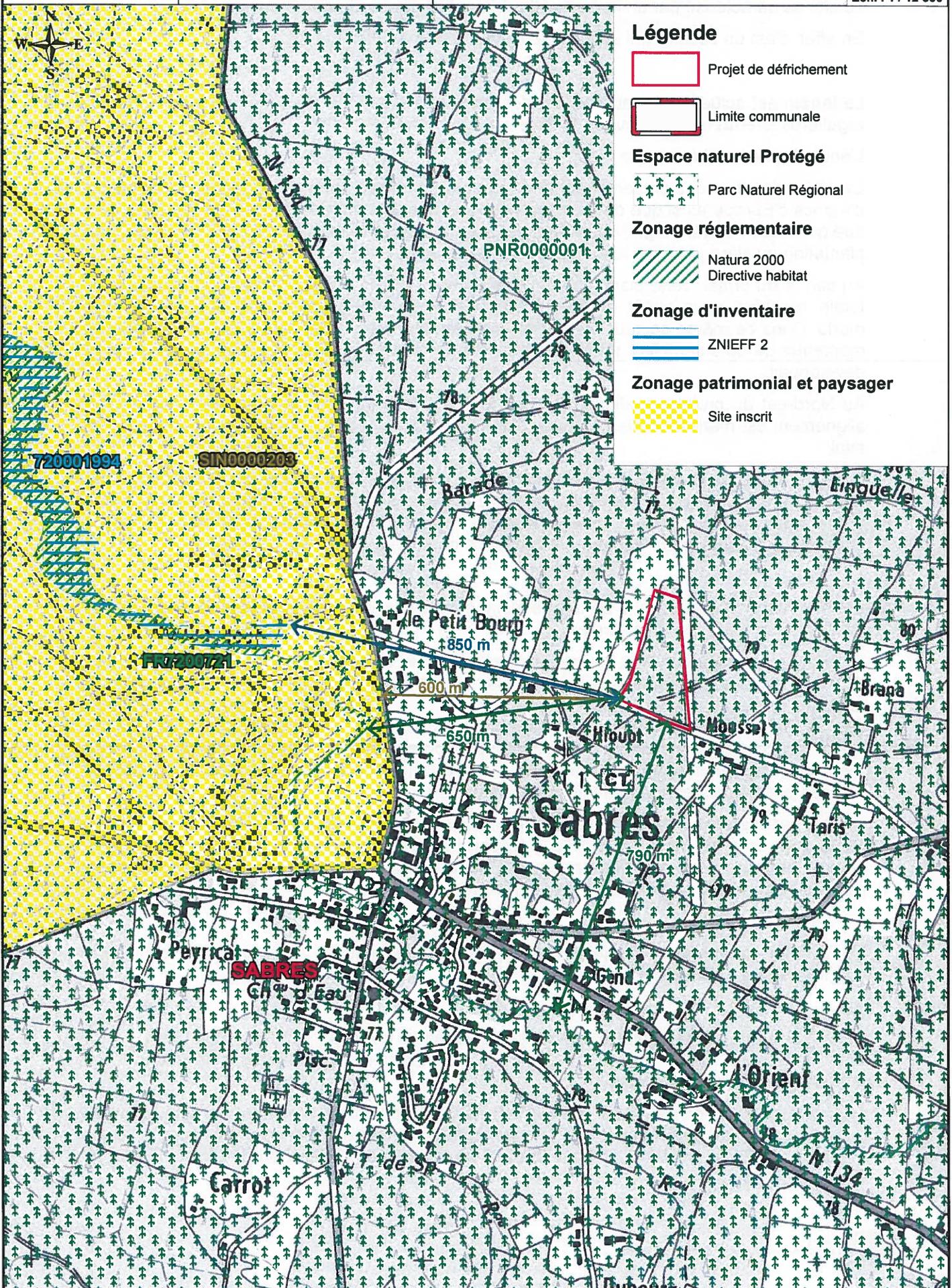
| Type | Nom latin | Nom français | Conservation |
|--------------------|-------------------------------|----------------------|--------------|
| Flore | <i>Dichelyma capillaceum</i> | Dichelyme étroite | Moyenne |
| Invertébrés | <i>Coenoagrion mercuriale</i> | Agriion de Mercure | Moyenne |
| | <i>Lucanus cervus</i> | Lucane cerf volant | Moyenne |
| | <i>Coenonympha oedippus</i> | Fadet des Laïches | Moyenne |
| | <i>Oxygastra curtisii</i> | Cordulie à corps fin | Moyenne |
| Poissons | <i>Lampetra planerii</i> | Lamproie de Planer | Bonne |
| | <i>Chondrostoma toxostoma</i> | Toxostome | Bonne |
| Reptiles | <i>Emys orbicularis</i> | Cistude d'Europe | Excellente |
| Mammifères | <i>Lutra lutra</i> | Loutre d'Europe | Bonne |
| | <i>Musteola lutreola</i> | Vison d'Europe | Bonne |

Tableau 3 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site.

De plus, vu de la nature plutôt mésophile de la végétation, des habitats recensés sur le site, ainsi que l'état du site (entretenu dans l'emprise du projet), la zone d'étude présente une très faible potentialité de présence de ces espèces au droit du projet.

En effet, il s'agit d'espèces essentiellement inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux et aux zones humides et qui présentent donc une potentialité de présence faible à nulle.



III FLORE ET HABITATS

Le site se caractérise par un impact anthropique fort depuis de nombreuses années.
En effet, c'est un secteur qui accueille de la sylviculture de Pins maritimes.

Le terrain est actuellement occupé par des boisements de Pins maritimes plantés en futaies régulières et entretenus d'environ 5-10 ans.

L'angle Sud-est est en coupe rase.

La plantation qui est présente dans la partie Sud révèle, dans ses rangs, la présence d'Ajoncs d'Europe ainsi que de Chaméphytes tels que la Callune et la Bruyère cendrée ainsi que quelques Fougère aigle, de la Ronce des bois, du Chèvrefeuille et un peu de Molinie. La plantation au Nord possède le même type de sous-strate.

Au centre du projet, cette plantation est très clairsemée, les arbres ne semblent plus être en futaie régulière mais plutôt en boisements diffus. De nombreux individus semblent être morts. Dans ce même secteur un baradeau de feuillus devait être présents (des souches et morceaux de bois semblent en attesté) ainsi qu'un petit monticule de sable sur lequel il se développait.

Au Nord-est du projet, un alignement de Houx est présent dont une partie a disparu. Cet alignement est marqué par la présence d'un fossé qui n'est pas connecté, ni en amont ni en aval.

Entre le talus du baradeau et l'alignement de Houx, la plantation de Pins diffuse se développe sur une lande à Molinie. Le secteur est entretenu mais semble plus hygrophile que le reste du projet au vue de la végétation. Toutefois, la pédologie et les deux sondages effectués dans ce secteur démontrent l'absence de zone humide.

Les alentours du site, dans le périmètre éloigné, se caractérise par la présence de plantation de Pins maritimes, non entretenue.

Elles sont colonisées à l'Est du projet, après la piste forestière, par des landes à Ajoncs d'Europe denses et impénétrables accueillant de la Fauvette pitchou. Au Sud, derrière la route du Brana, la déchetterie de Sabres est présente avec une zone rudérale à l'Est puis des habitations. À l'Ouest de la déchetterie, une jeune replantation de Pins avec de la lande à Ajoncs accueille également de la Fauvette pitchou et des portions colonisés par une lande à Molinie de recolonisation. A l'Ouest de ce milieu une lande à Molinie avec de nombreux Chênes pédonculés et non replantés en Pins est présente.

Au Nord-est du projet, à l'Est de la plantation de Pins âgés, le long d'un fossé, un alignement de feuillus est présent. Ces feuillus n'accueillent pas d'insectes patrimoniaux tels que la Lucane cerf-volant ou le Grand capricorne. Aucune trace d'attaque ou souche consommée par des insectes saproxylophages n'est présente.

L'ensemble du secteur, projet et périmètre d'investigations témoigne de conditions édaphiques de type mésophiles.

Une **Grenouille verte** adulte a été contactée dans le fossé au Nord du projet, le long du chemin forestier, qui oblique vers l'Ouest pour contourner la parcelle agricole avant de se jeter dans la Barade de Linguelle.

Plusieurs individus de **Fauvette pitchou** ont été contactés lors des inventaires. Les premiers dans la plantation de Pins de 5 à 10 ans, à l'Est du projet. Les seconds dans la jeune plantation de Pins (environ 2 ans) sur lande à Ajoncs présentent au Sud du projet, le long de la route de Brana.

Lors des investigations de terrain, 9 habitats différents ont été recensés dans le périmètre d'inventaire. Les plantations de Pins sont associées au même milieu bien qu'elles aient des différences d'âges, d'entretiens et/ou de sous-strates.

Les habitats recensés et décrits, en lien avec la planche 3, sont présentés dans le tableau suivant :

| Milieu | Symbole | Code Corine biotope | Codes européens | Description | Zone humide | Impacté par le projet |
|--------|---|------------------------------|-----------------|--|-------------|-----------------------|
| 1 |  | 87.2 | / | Zone rudérale | N | N |
| 2 |  | 31.13 | / | Lande à Molinie | p | N |
| 3 |  | 42.813 x 31.85 | / | Plantation de Pins (2 ans) x Lande à Ajoncs | N | N |
| |  | 42.813 x 31.13 | / | Plantation de Pins (5-10 ans) entretenu x Lande à Molinie | p | O |
| |  | 42.813 x 31.85 | / | Plantation de Pins (5-10 ans) non entretenu x Lande à Ajoncs | N | N |
| |  | 42.813 (5-10 ans) x 31.85 | / | Plantation de Pins (5-10 ans) entretenu x Lande à Ajoncs | N | O |
| |  | 42.813 x 31.13 x 31.85 | / | Plantation de Pins (5-10ans) x Lande à Molinie x Lande à Ajoncs | N | N |
| |  | 42.813 (≈ 25 ans) | / | Plantation de Pins (≈ 25 ans) entretenu | N | N |
| 4 |  | 84.1 | / | Alignement de Houx | N | O |
| 5 |  | 84.1 | / | Alignement de Feuillus | N | N |
| 6 |  | 82.11 | / | Grande culture | N | N |
| 7 |  | / | / | Ancien baradeau | N | O |
| 8 |  | / | / | Coupe rase | N | O |

p : à vérifier par des sondages pédologiques

Tableau 4 : Habitats répertoriés sur le périmètre d'étude

Aucun des habitats recensés ne présente d'équivalence avec les habitats européens.

Au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009, l'habitat 31.13 Lande à Molinie est considéré comme zone humide. Toutefois, en application de la Note technique du 26 Juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides, la prise en compte de la pédologie est désormais obligatoire. En effet, un arrêté du Conseil d'état (CE, 22 Février 2017) a considéré « qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la **présence simultanée** de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles. »

Il considère en conséquence que les deux critères pédologique et botanique sont, en présence de végétation, « cumulatifs, (...) contrairement d'ailleurs à ce que retient l'arrêté (interministériel) du 24 juin 2008 précisant les critères de définition des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. »

La note cite le cas des parcelles forestières « Ne saurait, au contraire, constituer un critère de caractérisation d'une zone humide, une végétation « non spontanée », puisque résultant notamment d'une action anthropique [...] Tel est le cas, par exemple, [...] d'exploitations, de coupes et de défrichements réalisés dans un délai passé qui n'a pas permis, au moment de l'étude de la zone, à la végétation naturelle de la recoloniser, de plantations forestières dépourvues de strate herbacée, etc.).

La Molinie est une espèce pionnière suite aux activités humaines liées à l'exploitation forestière dans le massif forestier des Landes de Gascogne. Ainsi, dès qu'un milieu est ouvert (entretien, nettoyage, coupe...), c'est la première espèce qui s'installe, avec parfois un taux de recouvrement important. **Ainsi, afin de vérifier la présence de zones humides, des sondages pédologiques ont été effectués sur les secteurs incertains au droit du projet.**

III.1 MILIEU 1 : 87.2 ZONE RUDÉRALE

Il s'agit d'un petit secteur à l'Est de la déchetterie et à l'Ouest des habitations.

Ce secteur se caractérise par la dominance de la strate herbacée qui est entretenue. Elle est dominée par la Ronce des bois, le Géranium mou, l'Achillée millefeuille, l'Ajonc d'Europe, le Plantain lancéolé et le Pissenlit principalement.



Figure 11 : Milieu 1 Zone rudérale

L'habitat présent correspond à l'habitat Corine biotope **87.2 zone rudérale**. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu. En revanche, un fossé en limite de ce secteur, le long de la route de Brana.

L'habitat rencontré ne fait l'objet d'aucune mesure de protection.

L'enjeu écologique associé à cette zone est faible, c'est une zone rudérale entretenue en bordure de la route du Brana.

III.2 MILIEU 2 : 31.13 LANDE À MOLINIE

Il s'agit d'un secteur qui se développe au Sud de la route du Brana, hors emprise du projet, face à l'angle Sud-ouest du projet.

Ce milieu se caractérise par la dominance de la strate herbacée dominée par la Molinie. Quelques Chaméphytes tels que la Callune et la Bruyère cendrée sont présents. La strate arbustive de cette parcelle est faible et dominée par l'Ajonc d'Europe.

De nombreux chêne pédonculés sont présents et aucun ne portent de traces d'attaques de coléoptère saproxylophage. Ceci s'explique par la jeunesse des chênes.

Malgré la présence de la Molinie, le secteur n'est clairement pas humide. En effet, il accueille toujours les souches de l'ancienne exploitation sylvicole ainsi que des sillons mais il n'a pas été replanté. Toutefois, les travaux relativement récents nécessaires à la coupe du bois ont entraîné une mise à nu du sol qui est aujourd'hui en phase de recolonisation forestière. La molinie dans le faciès quelle présente témoigne de l'aspect pionnier et non pas de la présence d'une zone humide, aucun touradon n'est présent.

De la Ronce des bois et du Chèvrefeuille des bois sont aussi présents et constitutifs de la strate lianescente de ce milieu. Quelques Fougère aigle se développent aussi témoignant de condition édaphique mésophile.



Figure 12 : Milieu 2 Lande à Molinie

Cet habitat correspond à l'habitat Corine biotope **31.13 Lande à Molinie**. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28). L'habitat rencontré ne fait l'objet d'aucune mesure de protection.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu. En revanche, un fossé en limite de ce secteur, le long de la route de Brana.

L'enjeu écologique associé à ce milieu est modéré en raison de la présence des feuillus et de la Molinie mais avec l'absence de contact de faune sensible dans ce milieu. En effet, la Molinie correspond à l'habitat du Fadet des Laïches (espèce patrimoniale et référencé dans le site Natura 2000 FR7200721 présent à 650 m à l'Ouest du projet). Cette potentialité ne peut être actuellement levée en raison de la période de prospection qui ne concorde pas avec la période de vol de ce papillon rhopalocères. Bien que transitoire, le secteur peut servir, en l'état, de secteur favorable à ces déplacements. Toutefois, cela reste sur une zone hors projet.

III.3 MILIEU 3 : 42.813 PLANTATIONS DE PINS MARITIMES

Il s'agit de l'ensemble des plantations de Pins maritimes du secteur d'études, dans et autour du projet.

La plantation de Pins maritimes qui se développe dans le projet, est comprise dans une classe d'âge entre 5 et 10 ans. Cette parcelle est entretenue avec l'entretien courant de la forêt Landaise, par passage du rouleau Landais. Des reliquats de végétations sont présents dans les rangs. L'Ajonc d'Europe, la Fougère aigle, la Molinie et la Bruyère cendré sont les principaux composants des sous-strates, notamment dans les parties Sud et Nord.

Dans la partie centrale du projet, le peuplement forestier est en très mauvais état, les rangs n'existent quasiment pas. La strate arborée, à cet endroit est diffuse. La strate herbacée, en revanche, est dominée par la Molinie ainsi que, localement, en limite du talus, par quelques Joncs et de la Bruyère à quatre angles. Compte tenu de la présence de ces espèces indicatrices des zones humides et afin de lever les incertitudes associées à ces zones à enjeu fort, des prospections pédologiques ont été effectuées via des sondages à la tarière.



Figure 13 : Milieu 3 Plantation de Pins dans le projet

| Sondage | S1 | | | Hydromorphie |
|----------------------|---|---|--|--------------|
| Temps Couvert | BEAU | | | |
| Profondeur (m/so) | Horizon | Description du profil | Plantation de Pins diffuse sur Lande à Molinie | |
| 0 | | | | |
| 0.3 | A | Sable gris / noir, fin, sec Présence de MO | | |
| 0.9 | B | Sable gris, fin, sec Horizon de perte | | |
| 1.2 | Bph | Alios brun foncé, faiblement induré Horizon d'accumulation | | |
| 1.5 | C ? | Sable légèrement argileux, moyen Brun clair, humide | | |
| Arrêt sondage | | | | |
| Remarque | Absence de nappe, absence de venue d'eau au moment du sondage Absence de traces d'hydromorphies jusqu'à - 1.50 m Absence de nappe ou de circulation d'eau jusqu'à - 1.50 m Sol dominé par des sables plutôt fins avec proportions d'argiles variables Présence d'un horizon aliotique faiblement induré et peu épais Comportement hydrique général bon à moyen | | | |
| 26-10-17 | | | | |

Deux sondages pédologiques ont été effectués au niveau de la plantation de Pins sur lande à Molinie dans le projet.

Le sondage S1 est situé à l'Ouest du Baradeau.

| Sondage | S2 | | |
|----------------------|---|---|--------------|
| Temps Couvert | BEAU Plantation de Pins diffuse sur Lande à Molinie | | |
| Profondeur (m/sol) | Horizon | Description du profil | Hydromorphie |
| 0 | | | |
| 0.3 | A | Sable gris / noir, fin, sec Présence de MO | |
| 0.5 | B | Sable gris, fin, sec Horizon de perte | |
| 0.7 | Bph | Alios brun foncé, faiblement induré Horizon d'accumulation | |
| 1 | B2 | Sable brun clair, fin à moyen, sec | |
| 1.5 | C ? | Sable légèrement argileux, moyen Brun / beige, humide | |
| Arrêt sondage | | | |
| Remarque | Absence de nappe, absence de venue d'eau au moment du sondage Absence de traces d'hydromorphies jusqu'à - 1.50 m Absence de nappe ou de circulation d'eau jusqu'à - 1.50 m Sol dominé par des sables plutôt fins avec proportions d'argiles variables Présence d'un horizon aliotique faiblement induré et peu épais Comportement hydrique général bon à moyen | | |
| 26-10-17 | | | |

Le sondage S2 est situé à l'Est du Baradeau.

Aucune trace d'hydromorphie, aucune trace de présence de la nappe ni même de circulation d'eau n'est présente à moins de 1,50 m sur les sondages pédologiques.

Figure 14 : Sondages pédologiques sur la Plantation de Pins sur lande à Molinie

Ces secteurs, de part et d'autre du baradeau, ne peuvent pas être considérés en zone humide selon la réglementation en vigueur (arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 et Note technique du 26 Juin 2017).

Les habitats rencontrés dans ces secteurs ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

L'enjeu écologique associé à ces plantations est modéré. Aucune faune patrimoniale n'a été contactée. Aucune Fauvette pitchou n'a été contactée malgré une classe d'âge qui peut lui être favorable et le fait qu'elle est présente à l'Est et au Sud.

La plantation de Pins maritimes qui se développe à l'Est du projet (hors projet) et qui a la même classe d'âge que celle du projet (5 à 10 ans), n'est pas entretenue.

Elle accueille entre les rangs une lande à Ajonc d'Europe très dense et impénétrable. En limite des rangs ce sont les mêmes espèces qui sont présentes et dominantes, à savoir pour la strate de Chaméphytes : la Bruyère Cendrée et la Callune puis de la Ronce des bois et le Chèvrefeuille des bois constitutif de la strate lianescente et enfin de la Molinie. C'est au sein de cette plantation qu'on était contacté deux individus de Fauvette pitchou.

Les habitats rencontrés dans ces secteurs ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

Cette plantation de Pins aura donc un enjeu écologique fort en raison de la présence de la Fauvette pitchou bien que cet habitat favorable ne le soit plus pour très longtemps car la Fauvette pitchou fuit les milieux trop fermés.

Au Nord-est du projet, hors emprise, se développe une plantation de Pins maritimes dans les mêmes classes d'âges que celle du projet, non entretenue mais avec plus de feuillus de type Chênes pédonculés, ainsi qu'une lande herbacée mixte dominée par la Fougère aigle avec quelques Molinie et une lande arbustive dominée par les Ajoncs d'Europe.

Aucune faune patrimoniale n'a été contactée dans cette parcelle.

Les habitats rencontrés dans ces secteurs ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

L'enjeu écologique associé à ces plantations est modéré. Aucune faune patrimoniale n'a été contactée. Aucune Fauvette pitchou n'a été contactée malgré une classe d'âge qui peut lui être favorable et le fait qu'elle est présente dans le secteur.



Figure 15 : Milieu 3 Plantation de Pins à l'Est du projet

Au Nord du projet se développe une parcelle de Pins maritimes bien plus âgés. La classe d'âge de cette parcelle est d'environ 25 ans. Cette parcelle est entretenue, de nombreux débris végétaux sont présents au sol. Des arbres sont penchés.

Cette parcelle accueille la même flore que les parcelles voisines, la Bruyère cendrée et la Callune, du chèvrefeuille des bois et de la Ronce des bois mais avec du Lierre grimpant et de la Fougère aigle.

Aucune zone humide n'est présente dans cette parcelle, aucune faune patrimoniale n'a été contactée à l'intérieur. Les habitats rencontrés dans ces secteurs ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

L'enjeu écologique associé à ces plantations est modéré. Aucune faune patrimoniale n'a été contactée.

Au Sud du projet, hors emprise, derrière la route du Brana et à l'Ouest de la déchetterie, une jeune plantation de Pins maritimes (environ 2 ans) est présente. Cette jeune plantation possède une strate arbustive très fournie et dominée par les Ajoncs d'Europe, surtout dans sa partie Sud, alors qu'au plus près de la route du Brana c'est la Molinie qui domine. C'est au sein de cette jeune replantation qu'ont été contactés 4 individus de Fauvette pitchou dans la partie où la lande épineuse est la plus développée.

Aucune zone humide n'a été rencontrée dans ce milieu. Les habitats rencontrés dans ces secteurs ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

Cette plantation de Pins aura donc un enjeu écologique fort en raison de la présence de la Fauvette pitchou et de l'état de l'habitat qui lui est favorable pour encore plusieurs années.



Figure 16 : Milieu 3 Plantation de Pins à l'Est du projet

L'ensemble de ces milieux sont apparus dans un état sanitaire correct malgré quelques débris végétaux et/ou souches présents au sol. Certaines de ces plantations sont entretenues avec le passage de rouleau Landais dans les inter-rangs.

Ces milieux correspondent à l'habitat Corine biotope **42.813 Plantations de Pins maritimes**. Les Landes sous-jacentes sont représentées par les habitats **31.85 Lande à Ajoncs** et **31.13 Lande à Molinie**. Ces habitats ne possèdent pas d'équivalence avec les habitats d'intérêt communautaire et/ou prioritaire.

Aucune de ces Plantations ne témoigne de conditions humides. Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

Les habitats rencontrés dans ces secteurs ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

La Fauvette pitchou dans la plantation non entretenue à l'Est du projet et dans la jeune replantation au Sud du projet, hors emprise, est protégée au titre de la directive oiseaux (Annexe I), de la convention de Berne (Annexe II) et de l'article 3 de la protection nationale.

L'enjeu écologique associé est modéré à fort en fonction de la présence ou l'absence de la Fauvette pitchou. En effet, les boisements où elle est présente auront un enjeu écologique fort alors que les boisements où elle n'est pas présente auront un enjeu modéré lié au fait que ce soient des boisements forestiers.

III.4 MILIEU 4 : 84.1 ALIGNEMENT DE HOUX

Ce milieu se développe au Nord-est de la parcelle du projet, dans le projet. Il se caractérise par la monostrate arbustive constituée de Houx et disposé en alignement.

Ces houx ont dû être conservés, autrefois, dans le but de délimiter des secteurs différents.

Au sein de cet alignement, une strate lianescente est présente et composée de Ronce des bois et de Chèvrefeuille des bois.

La strate herbacée est recrutée depuis les alentours et se compose de Molinie, de Germandrée scorodoine. Quelques individus de Bruyère cendrée et callune sont présents et constitutifs de la strate de Chaméphytes.

Cet alignement est scindé en deux entités homogènes et identiques par une coupe rase.

Au pied de cet alignement, un fossé est présent, il était plein d'eau lors des investigations du mois de Mars 2018.



Figure 17 : Milieu 4 Alignement de Houx

Ce milieu correspond à l'habitat Corine biotope **84.1 Alignement d'arbres (Houx)**. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu. Les habitats rencontrés dans ces secteurs ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

L'enjeu écologique est modéré car les houx font partis des arbres feuillus qui ne sont qu'à l'état relictuel dans les Landes de Gascogne.

III.5 MILIEU 5 : 84.1 ALIGNEMENT DE FEUILLUS

Il s'agit des alignements de Chênes pédonculés et de Bouleaux qui se développent principalement à l'Est du projet, hors emprise du projet.

Ce milieu semble provenir d'un ancien massif forestier dont des reliquats ont été conservés dans le but d'isoler des parcelles.

Ces chênes sont apparus sains sans attaque de coléoptères saproxylophage.

Dans ce milieu, en sous-strate, la Fougère aigle, la Ronce des bois, la Germandrée scorodoine, la Callune, la Bruyère cendrée et l'Ajonc d'Europe domine.



Figure 18 : Milieu 4 Alignement de Feuillus

Ce milieu correspond à l'habitat Corine biotope **84.1 Alignement d'arbres (feuillus)**. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu. Les habitats rencontrés dans ces secteurs ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

L'enjeu écologique est modéré car il s'agit de boisement de feuillus qui sont relictuels dans le département et que ces arbres sont le lieu de vie de différents insectes et oiseaux ainsi qu'une ressource alimentaire pour la faune mammalienne.

III.6 MILIEU 5 : 82.11 GRANDES CULTURES

Il s'agit de l'ensemble des parcelles agricoles qui se développe à l'Ouest du projet.
Ce milieu se caractérise par la culture agricole. Il est monospécifique.



Figure 19 : Milieu 5 Grandes cultures

Ce milieu correspond à l'habitat Corine biotope **82.11 Grandes cultures**. Il ne possède pas d'équivalent avec les habitats européens (d'après le manuel d'interprétation des habitats européens EUR28).

L'habitat et les espèces rencontrés ne font l'objet d'aucune mesure de protection. Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

L'enjeu écologique associé à cette parcelle est faible. Il s'agit d'une zone agricole. Bien qu'elle soit susceptible de servir de zone de nourrissage pour une partie de la faune et qu'elle crée des lisières forestières pérennes, favorables à bon nombre d'espèces au sein de la zone en monoculture de Pin, elle n'en reste pas moins un secteur à fort impact anthropique, avec une faible biodiversité.

III.7 MILIEU 6 : ANCIEN BARADEAU

Il s'agit d'un reliquat de boisement linéaire de feuillus, surélevé sur un talus.

Ce boisement servait à séparer les parcelles. Aujourd'hui, au sein du projet, il ne reste que des reliquats de cet alignement : le talus et les souches des anciens arbres.

Toutefois, de jeunes Houx et Chênes tauzins ont pu s'implanter ainsi que des Bruyères à Balais, des Ajoncs d'Europe, la Callune et la Bruyère cendrée et la Molinie.

Au pied de ce talus, des Joncs diffus et un pied de Bruyère à quatre angles sont présents. Ceci s'explique par le ruissellement lors des précipitations sur les façades du talus conduisant à une accumulation d'eau à son pied et rendant le secteur plus frais. Ce secteur est très réduit en surface et ponctuel. Les sondages pédologiques effectués à proximité n'ont pas caractérisés de zones humides.

Ce milieu ne possède pas de code Corine Biotope et par conséquent n'a pas d'équivalence avec les habitats européens

Aucune zone humide n'est présente sur ce milieu. L'habitat et les espèces rencontrés ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

L'enjeu écologique lié à ce milieu est faible.

III.8 MILIEU 6 : COUPE RASE

Il s'agit des secteurs récemment nettoyés au Sud-est et au Nord du projet.

Aucune végétation n'est présente.

Des restes de végétations au sol laissent penser à la présence d'Ajoncs d'Europe, de Molinie, de Callune, de Bruyère cendrée et de Pins maritimes.



Figure 20 : Milieu 6 Coupe rase

Ce milieu ne possède pas de code Corine Biotope et par conséquent n'a pas d'équivalence avec les habitats européens

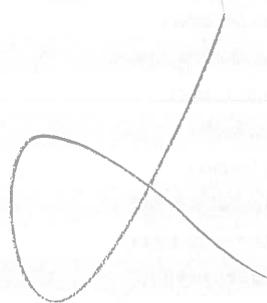
L'habitat et les espèces rencontrés ne font l'objet d'aucune mesure de protection. Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur ce milieu.

L'enjeu écologique associé à cette parcelle est faible. Il n'y a pas de végétations actuellement. De même, aucune faune n'est présente.

II. LISTE DES ESPÈCES DE FAUNE

Le tableau ci-dessous indique la présence ou l'absence de certaines espèces de faune dans le site de l'opération de défrichage. Les espèces de faune sont classées en fonction de leur statut de protection. Les espèces de faune sont classées en fonction de leur statut de protection. Les espèces de faune sont classées en fonction de leur statut de protection.

Planche 3 – Habitat



III.9 LISTE DES ESPÈCES DE FLORE

Le tableau suivant dresse la liste des espèces de Flore rencontrée sur le site ainsi que leur statut de protection et leur statut au titre de l'annexe 2, table A de l'Arrêté du 24 Juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement.

| Nom français | Nom latin | Espèce protégée | Statut réglementaire | |
|--------------------------|--|-----------------|---------------------------------------|---------|
| | | | Espèces indicatrices de Zones-humides | |
| | | | Oui/Non | Code |
| Achillée millefeuille | <i>Achillea millefolium L.</i> | / | N | / |
| Ajonc d'Europe | <i>Ulex europeus L.</i> | / | N | / |
| Amarante réfléchie | <i>Amaranthus retroflexus.</i> | / | N | / |
| Avoine de Thore | <i>Pseudarrhenatherum longifolium Rouy.</i> | / | N | / |
| Bouleau verruqueux | <i>Betula pendula L.</i> | / | N | / |
| Bourdaïne | <i>Frangula dodonei Ard.</i> | / | O | 98 888 |
| Bruyère à balais | <i>Erica scoparia L.</i> | / | N | / |
| Bruyère cendrée | <i>Erica cinerea L.</i> | / | N | / |
| Bruyère à quatre angles | <i>Erica tetralix L.</i> | / | O | 96 695 |
| Callune | <i>Caluna vulgaris Hull.</i> | / | N | / |
| Cardamine hirsute | <i>Cardamine hirsuta L.</i> | / | N | / |
| Centaurée noire | <i>Centaurea nigra</i> | / | N | / |
| Céraïste aggloméré | <i>Cerastim glomeratum L.</i> | / | N | / |
| Chêne pédonculé | <i>Quercus robur L.</i> | / | N | / |
| Chêne tauzin | <i>Quercus pyrenaica Wild.</i> | / | N | / |
| Chèvrefeuille des bois | <i>Lonicera periclymenum L.</i> | / | N | / |
| Crépe des toits | <i>Crepis tectorum L.</i> | / | N | / |
| Dactyle agglomérée | <i>Dactylis glomerata L..</i> | / | N | / |
| Fougère aigle | <i>Pteridium aquilinum Khun.</i> | / | N | / |
| Genêt à balais | <i>Cytisus scoparius L.</i> | / | N | / |
| Germandrée scorodoïne | <i>Teucrium scorodonia L.</i> | / | N | / |
| Hélianthème faux-alysson | <i>Cistus lasianthus subsp. alyssoides Demoly.</i> | / | N | / |
| Herbe à robert | <i>Geranium robertianum L.</i> | / | N | / |
| Herbe de la pampa | <i>Cortaderia selloana</i> | / | N | / |
| Houlque laineuse | <i>Holcus lanatus L.</i> | / | N | / |
| Houx | <i>Ilex aquifolium L.</i> | / | N | / |
| Jonc diffus | <i>Juncus effusus</i> | / | O | 104 173 |
| Lamier pourpre | <i>Lamium purpureum L.</i> | / | N | / |
| Maïs | <i>Zea maïs</i> | / | N | / |
| Molinie | <i>Molinia caerulea</i> | / | O | 108 718 |
| Morelle noire | <i>Solanum nigrum L.</i> | / | N | / |
| Mouron des oiseaux | <i>Stellaria media L.</i> | / | N | / |
| Petite oseille | <i>Rumex acetosella L.</i> | / | N | / |
| Pins maritime | <i>Pinus pinaster Aiton.</i> | / | N | / |
| Pissenlit | <i>Taraxacum officinale L.</i> | / | N | / |
| Plantain lancéolé | <i>Plantago lanceolata L.</i> | / | N | / |
| Porcelle enracinée | <i>Hypochaeris radicata L.</i> | / | N | / |
| Raisin d'Amérique | <i>Phytolacca americana L.</i> | Invasif | N | / |
| Ronce commune | <i>Rubus fruticosus L.</i> | / | N | / |
| Solidage verge d'or | <i>.Solidago virgaurea L.</i> | / | N | / |

| | | | | |
|----------------------|-------------------------------|---|---|---|
| Scorsonère Humble | <i>Scorzonera humilis L.</i> | / | N | / |
| Tremble | <i>Populus tremula</i> | / | N | / |
| Vergerette du canada | <i>Erigeron canadensis L.</i> | / | N | / |
| Vesce cultivée | <i>Vicia sativa L.</i> | / | N | / |

Tableau 5 : Liste des espèces de flores rencontrées sur le périmètre d'étude

Sur les 43 espèces de flore identifiée aucune n'est protégée.

Quatre espèces sont indicatrices de zones-humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 fixant les critères de délimitation des zones-humides.

La Molinie n'est présente que dans des conditions de recolonisation forestière suite à des travaux de coupe rase ou d'entretien des inter-rangs au rouleau Landais. Elle n'a pas été contactée avec une physionomie en touradons dans le secteur d'étude.

IV FAUNE

Concernant la faune présente sur l'aire d'étude, les inventaires ont permis d'identifier :

- 1 espèce d'Amphibiens,
- 1 espèce de Reptiles (*lacertidae*),
- 9 espèces d'Insectes (7 lépidoptères et 2 odonates),
- 26 espèces d'Oiseaux,
- 3 espèces de Mammifères.

IV.1 AMPHIBIENS

Seule la Grenouille verte a pu être contactée dans le fossé qui longe le chemin forestier, à l'Est du projet, au niveau de l'angle Nord-est du projet, là où le fossé bifurque vers l'Ouest et la parcelle agricole.

| Nom vernaculaire | Nom scientifique | Statut réglementaire | | | Liste rouge 2015 |
|------------------|---------------------------------|----------------------|---------|-------|------------------|
| | | PN | Bern | DH | |
| Grenouille verte | <i>Pelophylax kl esculentus</i> | Art. 5 | An. III | An. V | NT |

- PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007

Art. 5 : mutilations interdites, ventes, colportage, achat interdit pour les individus prélevés dans le milieu naturel

- Bern : Convention de Bern

An. III : Espèce de faune protégée

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

An. V : Prélèvements autorisés tant que le niveau de population reste satisfaisant

- Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

NT : Quasi-menacée

Tableau 6 : Amphibien rencontré sur le site et statuts de protections

Cette espèce est protégée mais reste chassable sous certaines conditions.

A noter que ce fossé ne se situe pas à l'aval hydraulique du projet puisque les écoulements semblent se faire vers le Nord-ouest.



Figure 21 : La Grenouille verte

IV.2 REPTILES

Au sein de la parcelle du projet et aux alentours, le Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*) est le seul reptile recensé lors des investigations de terrain.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

| Nom vernaculaire | Nom scientifique | Statut réglementaire | | | Liste rouge 2014 |
|----------------------|-------------------------|----------------------|--------|-------|------------------|
| | | PN | Bern | DH | |
| Lézard des murailles | <i>Podarcis muralis</i> | Art. 2 | An. II | An. 4 | LC |

Légende :

- **PN** : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007

Art. 2 : Protection stricte de l'espèce

- **Bern** : Convention de Bern

An. II : Espèce de faune strictement protégée

- **DH** : Directive Habitats 92/43/CEE

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- **Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)**

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 7 : Reptile rencontré sur le site et statuts de protections

Cette espèce est une espèce d'intérêts communautaires (Annexe IV de la directive 92/43/CEE « habitat »), il bénéficie d'une protection stricte.

Le Lézard des murailles a été observé dans chaque secteur présentant une luminosité suffisante. Il occupe autant le bord des pistes, les lisières forestières que les zones en coupe rase.

Ces emplacements, ensoleillés la majeure partie de la journée, lui confèrent un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme.

Les zones ouvertes et de lisières font ainsi parties de l'habitat de cette espèce, bien qu'il s'agisse d'une espèce ubiquiste. Il est également présent le long de la route de Brana, à proximité de la déchetterie et des habitations.



Figure 22 : Le Lézard des murailles

IV.3 ENTOMOFAUNE

Concernant la faune entomologique, aucune espèce contactée ne présente de sensibilité particulière.

Aucun coléoptère saproxylique n'a été contacté, l'absence de vieux arbres sénescents ou morts explique leurs absences.

| | Nom vernaculaire | Nom scientifique | Statut réglementaire | | | Liste rouge 2014 |
|--------------|------------------------|-------------------------------|----------------------|------|----|------------------|
| | | | PN | Bern | DH | |
| LEPIDOPTERES | Citron | <i>Gonepteryx rhamni</i> | - | - | - | LC |
| | Myrtil | <i>Maniola jurtina</i> | - | - | - | LC |
| | Paon de jour | <i>Aglais io</i> | - | - | - | LC |
| | Procris | <i>Cœnonympha pamphilus</i> | - | - | - | LC |
| | Souci | <i>Colis crocea</i> | - | - | - | LC |
| | Tircis | <i>Pararge aegeria</i> | - | - | - | LC |
| | Vulcain | <i>Hipparchia fagi</i> | - | - | - | LC |
| ODONATES | Nymphe au corps de feu | <i>Pyrhosoma nymphula</i> | - | - | - | LC |
| | Orthetrum bleissant | <i>Orthetrum coerulescens</i> | - | - | - | LC |

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
 - Bern : Convention de Bern
 - DH : Directive Habitats 92/43/CEE
 - Liste rouge mondiale de l'UICN (2014)
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 8 : Insectes rencontrés sur le site et statut de protections



Figure 23 : Citron et Procris sur l'aire d'étude

IV.4 AVIFAUNE

Sur l'aire du projet, 26 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Seule la Fauvette pitchou est considérée comme une espèce patrimoniale.

| Nom français | Nom latin | Statut Réglementaire | | | | Liste rouge nationale |
|-------------------------|-------------------------------|----------------------|----------|---------------|----------------------|--|
| | | PN | Bonn | Bern | DO | |
| Accenteur mouchet | <i>Prunella modularis</i> | Art. 3 | / | An. II | / | LC (nicheur) NA (Hivernant) |
| Alouette des champs | <i>Alauda arvensis</i> | Art. 1 et 3 | / | An. II | An. II.2 | LC (hivernant) NA (passage) NT (nicheur) |
| Buse variable | <i>Buteo buteo</i> | Art. 3 | An. II | An. II | / | NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur) |
| Cornelle noire | <i>Corvus corone</i> | Art. 1 | / | / | An. II/2 | NA (hivernant) LC (nicheur) |
| Faisan | <i>Phasianus colchicus</i> | Art. 4 | / | An. III | An. III et II/1 | LC (nicheur) |
| Fauvette pitchou | <i>Sylvia undata</i> | Art. 3 | / | An. II | An. I | LC (nicheur) |
| Geai des chênes | <i>Garrulus glandarius</i> | Art. 1 | / | / | An. II/2 | NA (hivernant) LC (nicheur) |
| Grimpereau des jardins | <i>Certhia brachydactyla</i> | Art. 3 | / | An. III | / | LC (nicheur) |
| Hirondelle des fenêtre | <i>Delichon urbicum</i> | Art. 3 | An. II | / | / | NT (nicheur) |
| Merle noir | <i>Turdus merula</i> | Art. 1 et 3 | / | An. III | An. II/2 | NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur) |
| Mésange à longue queue | <i>Aegithalos caudatus</i> | Art. 3 | / | An. III | / | NA (passage) LC (nicheur) |
| Mésange bleue | <i>Cyanistes caeruleus</i> | Art. 3 | / | An. II | / | LC (nicheur) NA (passage) |
| Mésange charbonnière | <i>Parus major</i> | Art. 3 | / | An. II | / | NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur) |
| Palombe | <i>Columba palumbus</i> | Art. 1 | / | / | An. II/1 et III/1 | LC (nicheur) LC (Hivernant) NA (passage) |
| Pic épeiche | <i>Dendrocopos major</i> | Art. 3 | / | An. II | / | NA (hivernant) LC (nicheur) |
| Pic vert | <i>Picus viridis</i> | Art. 3 | / | An. II | / | LC (nicheur) |
| Pie bavarde | <i>Pica pica</i> | Art. 3 | / | / | An. II/2 | LC (nicheur) |
| Pinson des arbres | <i>Fringilla coelebs</i> | Art. 3 | / | An. III | / | NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur) |
| Pipit des arbres | <i>Anthus trivialis</i> | Art. 3 | / | An. II | / | LC (nicheur) |
| Pouillot véloce | <i>Phylloscopus collybita</i> | Art. 3 | An. II | / | / | NA (Hivernant) NA (Passage) LC (Nicheur) |

| Nom français | Nom latin | Statut Réglementaire | | | | Liste rouge nationale |
|---------------------------|--------------------------------|----------------------|--------|------------------|----------|--|
| | | PN | Bonn | Bern | DO | |
| Roitelet à triple bandeau | <i>Regulus ignicapilla</i> | Art. 3 | / | An. II | / | NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur) |
| Rouge gorge familier | <i>Erithacus rubecula</i> | Art. 3 | An. II | / | / | LC (nicheur) |
| Rouge-queue noir | <i>Phoenicurus ochruros</i> | Art. 3 | / | An. II et III | / | NA (hivernant) NA de passage LC (nicheurs) |
| Tarier pâtre | <i>Saxicola torquatus</i> | Art. 3 | An. II | An. II | / | NA (hivernant) NA (passage)) LC (nicheur) |
| Tourterelle turque | <i>Streptotelia decaocto</i> | Art. 1 et 3 | / | An. III | An. II/2 | NA (passage) LC (nicheur) NA (hivernant) |
| Troglodyte mignon | <i>Troglodytes troglodytes</i> | Art. 3 | / | An. II | / | NA (hivernant) LC (nicheur) |

Légende :

- **PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009**

Art. 1 : Gibier chassable

Art. 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

Art. 4 : Espèce chassable

- **Bonn : Convention de Bonn**

An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- **Bern : Convention de Bern**

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- **DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE**

An. I : Espèces bénéficiant de protection spéciale concernant leurs habitats.

An. II/1 : espèce chassable.

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée.

An. III/1 : transport, vente, détention autorisée sous condition.

- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)**

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

NT : Quasi-menacée

Tableau 9 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections

Le seul oiseau protégé par la directive oiseaux 79/409/CEE recensé aux alentours du projet est la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*).

Cette espèce a été principalement contactée dans la jeune plantation qui se développe au Sud du projet, ainsi que dans la plantation de Pins maritimes qui se développe à l'Est. Ces boisements accueillent une lande à Ajoncs d'Europe constitutif de la strate arbustive. Ce biotope est favorable au cycle de vie de la Fauvette.

Les boisements de Pins du projet n'accueillent pas de Fauvette pitchou car il n'y a pas la strate arbustive épineuse nécessaire à son cycle de vie.



Figure 24 : Fauvette pitchou sur un ajonc

IV.5 MAMMIFÈRES

Concernant la mammalofaune présente sur le site, des traces de pas et des laissés ont été vues. Des traces de Chevreuil, Sanglier ainsi que des laissés de Lapin de Garenne ont été observés.

| Nom français | Nom latin | Statut Réglementaire | | | |
|------------------|------------------------------|----------------------|---------|----|-----------------------|
| | | PN | Berne | DH | Liste Rouge Nationale |
| Chevreuil | <i>Capreolus capreolus</i> | Art. 1 | An. III | - | LC |
| Lapin de garenne | <i>Oryctolagus cuniculus</i> | Art. 1 | - | - | NT |
| Sanglier | <i>Sus scrofa</i> | Art.1 | - | - | LC |

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987

Art. 1 : Gibier chassable

- Bern : Convention de Bern

An. III : Exploitations réglementée

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)

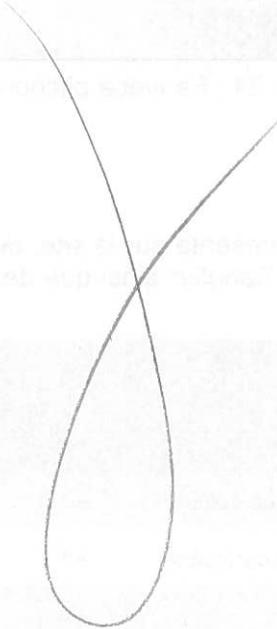
-LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

-NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Tableau 10 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.

Planche 4 – Habitat d'espèces



V CONCLUSION

Le secteur est apparu clairement mésophile.

L'emprise du projet est majoritairement occupée par une plantation de Pins maritimes âgés de 5 à 10 ans, entretenue et en futaie régulière. Des zones en coupe rase avec beaucoup de débris végétaux au sol sont aussi présentes. Au centre de la zone du projet, la plantation de Pins maritimes est diffuse et le couvert végétal comporte une proportion plus élevée de Molinie. Au milieu des rangs quelques pieds de Callune, de Bruyère cendrée et d'Ajonc d'Europe tentent de recoloniser le site.

La parcelle du projet présente des enjeux écologiques modérés car il s'agit d'une parcelle forestière, bien qu'exploitée en monoculture de Pins, et aucune espèce de faune patrimoniale, rare ou protégée n'est présente...

Les boisements présents à l'Est et au Sud a, dans les interrangs une lande épineuse à Ajonc d'Europe très denses. Ils accueillent de la Fauvette pitchou. Cette espèce n'a pas pu être mise en évidence au droit du projet. En effet, la lande épineuse y est beaucoup moins développée.

Les plantations de Pins maritimes à l'Est sont dans les classes d'âges favorables à l'établissement de cette espèce mais elles arrivent en limite. En effet, la Fauvette utilise, en général, les plantations de Pins jusqu'à 12-15 ans environ. Hors, cette plantation approche les 10 ans. En revanche, le jeune boisement présent au Sud est favorable pour encore de nombreuses années (plantation de 2 ans environ), si elle ne subit pas une pression trop forte d'entretien, notamment au rouleau Landais. C'est dans ce boisement au Sud que la majorité des individus ont été contactés.

Aucune espèce de flore patrimoniale n'a été contactée. Une seule espèce de reptile patrimonial a été contacté, il s'agit du lézard des murailles. Une seule espèce d'amphibien anoure a été contacté, il s'agit de la Grenouille agile.

Sept espèces de papillons rhopalocères ont été contactées, malgré les périodes de prospections qui ne sont pas idéales pour leurs observations. De même, 2 espèces d'Odonates occupent le secteur d'étude, probablement grâce aux fossés.

Concernant l'Entomofaune, l'Avifaune, la Mammalofaune et les Amphibiens, l'incidence prévisible du projet est, à priori, très faible compte tenu du fait qu'aucune espèce patrimoniale n'utilise la parcelle du projet. Le projet n'est pas apparu favorable à l'accueil du Fadet des lâches. En revanche un secteur situé au Sud-ouest en arrière de la route du Brana pourrait lui être favorable, au moins pour de la transhumance, tant que la Lande à Molinie y est majoritaire (tant qu'elle n'est pas dépassé par une lande arbustive, à Ajoncs par exemple. La période des inventaires n'a pas permis de lever la potentialité de présence sur ce secteur.

Enfin, le Lézard des Murailles sera également impacté, mais seulement pendant la phase de travaux. L'ouverture du milieu via le défrichement augmentera le potentiel de chauffe pour ce reptile, lui conférant également de nouveaux micro-habitats à coloniser. Ce projet, pourra donc être bénéfique à long-terme pour cette espèce.

La Grenouille vertes a été contactée dans le fossé qui borde le projet par l'Est, celle-ci ne sera pas impactée par la mise en place du projet.

Une cartographie des enjeux écologiques du périmètre d'étude est présentée en page suivante.

VI CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN

| Objet de la visite de terrain | Date | Période | Expert | Prospection |
|----------------------------------|--|-------------|-------------------------------|--|
| Général | 05 Septembre 2017 15 Mars 2018 | 09h30 – 11h | SEGOVIA Yoann | Regroupement en milieux homogènes Photographies |
| Avifaune | 05 Septembre 2017 15 Mars 2018 | 07h30 – 10h | LAPIDO Vivien MEDO Mickael | Points d'écoutes Prospections à vue |
| Flore | 05 Septembre 2017 22 Octobre 2017 15 Mars 2018 | 10h – 15h | LAPIDO Vivien | Inventaire flore |
| Mammifères (hors chiroptères) | 05 Septembre 2017 22 Octobre 2017 15 Mars 2018 | 10h – 15h | MEDO Mickael | Recherche des traces |
| Reptiles | 05 Septembre 2017 22 Octobre 2017 15 Mars 2018 | 10h – 15h | MEDO Mickael | Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris... |
| Entomofaune | 05 Septembre 2017 22 Octobre 2017 15 Mars 2018 | 15h – 17h | LAPIDO Vivien MEDO Mickael | Recherche au filet à papillon Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents |
| Amphibiens | 15 Mars 2018 | 18h – 22h | MEDO Mickael | Points d'écoutes Prospections à vue |

Tableau 11 : Inventaires réalisés sur le site



TERRA ENVIRONNEMENT

SCEA BETOUT

2 350 Perprise de Tuyas

40 210 COMMENSACQ

**EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À UNE
OPÉRATION DE DÉFRICHEMENT**

Commune de SABRES (40)

Complément d'information

**Suite au courrier du 05/07/2018 de la DREAL Aquitaine,
Mission Évaluation Environnementale – Pôle projets**

Chef de projet : Yoann SEGOVIA

20 Juillet 2018

TERRA ENVIRONNEMENT – SARL au capital de 6 000 euros – **SIRET** : 818 967 598 00017

Siège social : 8 route de Pau, 64 460 BALEIX

Agences : 437 Rue Émile DESPAX, 40 990 SAINT PAUL LES DAX
118 chemin d'En Bonnet, 40 600 BISCARROSSE

Tél : 06 71 14 67 55 – **Fax** : 05 59 13 77 56 – **Courriel** : contact@terra-environnement.fr

Complément d'information

A la demande de M. BART, un certain nombre d'informations sont apportés en complément du dossier Cas par Cas initialement déposé :

1. Caractéristiques générales du projet

1.1. Objectifs du projet

Spécifier la date de défrichement des 20 premiers hectares en continuité immédiate du présent projet qui en constitue l'extension.

1.2. Procédure administrative auquel est soumis le projet

Quelle est la quantité actuelle de prélèvement en eau pour l'exploitation de la parcelle de 20 ha et quelle sera la consommation totale lorsque le projet aura une superficie de 24 ha ?

2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation

2.1. Natura 2000

Le projet est situé à environ 640 m à l'Est du site Natura 2000 « Vallées de la Grande et de la petite Leyre ».

Le profil altimétrique et topographique indique un sens d'écoulement des eaux sur un axe Sud / Nord, en direction de la Barade de Linguell, inclus dans le périmètre du site Natura 2000. En outre, le projet comporte en ses périphéries Ouest et Nord un réseau de fossés d'écoulements.

Au regard de ces éléments, spécifier s'il existe un lien fonctionnel ou hydraulique entre le secteur du et le site Natura 2000. Indiquer si le site actuel présente des habitats ou des espèces similaires à ceux ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 et préciser leur état de conservation.

2.2. Zones humides

Deux sondages pédologiques au sein du projet ont été réalisés, avec une absence de nappe souterraine jusqu'à 1,50 m. Indiquer que ces secteurs ne peuvent pas être considérés en zone humide selon la réglementation en vigueur et citer notamment la note technique du 26 Juin 2017.

Spécifier ainsi qu'une campagne de recensement et de caractérisation de la végétation botanique spontanée a été entreprise et si, couplée avec la détermination des caractéristiques pédologiques au droit du projet, le site comporte, ou non des zones humides.

3. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

Préciser les mesures prises pour éviter et réduire les incidences directes ou indirectes du projet sur le site Natura 2000.

Spécifier si vous avez réalisé une étude simplifiée d'incidences sur site Natura 2000 et la fournir le cas échéant.

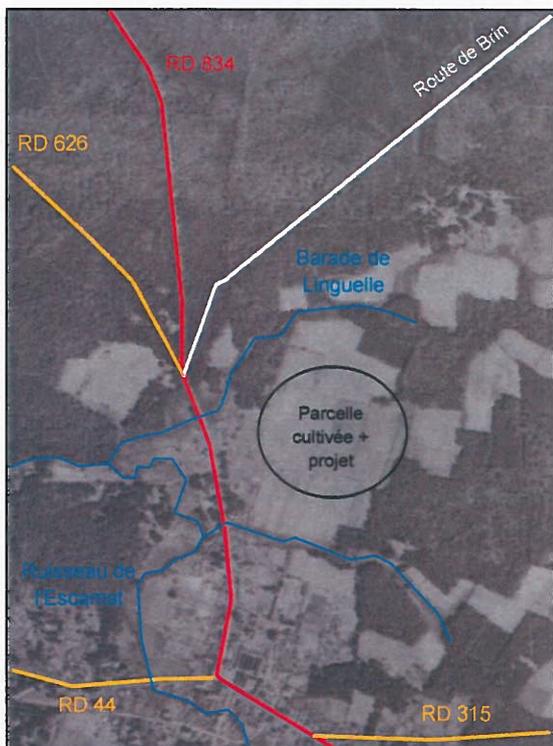
4. Annexes obligatoires

Dans le document, il manque les planches n°3, 4 et 5. Les fournir.

1. Caractéristiques générales du projet

1.1. Objectifs du projet

La remarque « exploitée depuis de nombreuses années » signifie que le propriétaire actuel ne sait pas depuis quand ce champ est cultivé.

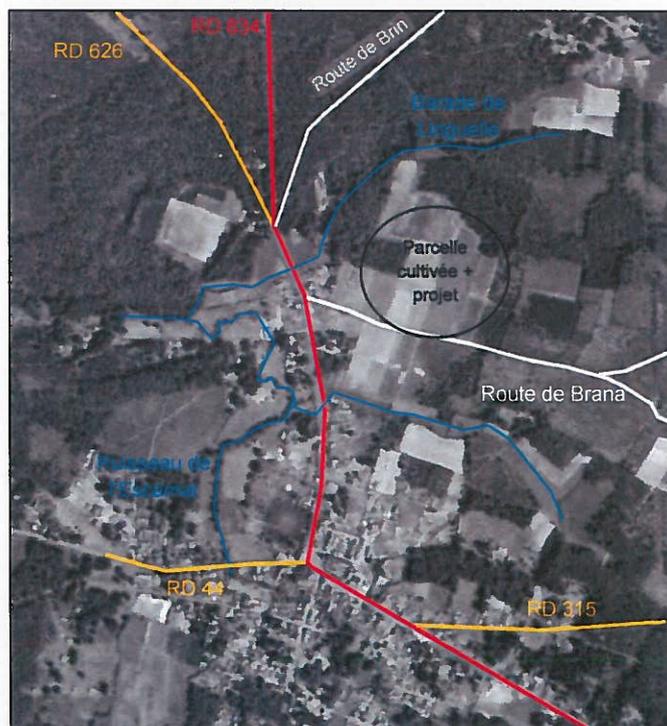


Sur cette photo aérienne, qui date de 1945, la parcelle cultivée, dans la continuité du projet, est déjà cultivée.

Il est difficile de se rendre compte, étant donné le manque de repère, mais il semblerait que la parcelle faisant l'objet de la demande de défrichement était déjà cultivée en 1945.

On notera toutefois que le secteur d'étude présentait des surfaces cultivées bien plus importantes en 1945 que de nos jours.

Figure 1 : photo aérienne 1945
(source : remonterletemps.ign.fr)



Sur cette photo aérienne, qui date de 1968, la parcelle cultivée, dans la continuité du projet, est toujours cultivée.

Les repères sont meilleurs car la photo est de meilleure qualité et que la route de Brana, qui longe le projet et la parcelle cultivée par le Sud est nettement visible. Toutefois, les limites Est et Ouest sont toujours difficiles à établir avec précisions. Il est donc encore possible que la parcelle faisant l'objet de la demande de défrichement était déjà cultivée en 1968.

On notera toutefois que le secteur d'étude présentait des surfaces cultivées bien plus importantes en 1968 que de nos jours mais qu'elles ont déjà été réduites par rapport à 1945.

Figure 2 : photo aérienne 1968
(source : remonterletemps.ign.fr)

1.2. Procédure administrative auquel est soumis le projet

Pour la culture du maïs, le volume annuel de prélèvement nécessaire à l'irrigation correspondant à un volume de 3 600 m³/ha/an (*Valeur de référence pour l'irrigation du maïs en Hautes Landes, source Chambre d'agriculture des Landes*).

Ainsi, les prélèvements sont actuellement de 72 000 m³/an pour les 20 ha existants.

Le projet entrainera un prélèvement supplémentaire de 13 504 m³/an, ce qui représente une augmentation des prélèvements de 18,8 % sur cette parcelle cultivée.

Aucun forage n'est nécessaire pour cette augmentation. Les forages existants sur l'îlot actuellement cultivé ont une capacité suffisante pour répondre à l'augmentation des besoins.

Au vue de la réglementation actuelle au titre de la loi sur l'eau, ce prélèvement, d'un volume supérieur à 10 000 m³/an est soumis à déclaration.

2. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation

2.1. Natura 2000

Le projet est situé à environ 650 m à l'Est du site Natura 2000 « Vallées de la Grande et de la petite Leyre ».

Le profil altimétrique et topographique indique un sens d'écoulement des eaux sur un axe Sud / Nord, en direction de la Barade de Linguelle.

D'après le DOCOB du site Natura 2000 FR7200721, cette Barade n'est pas incluse dans le périmètre du site Natura 2000.

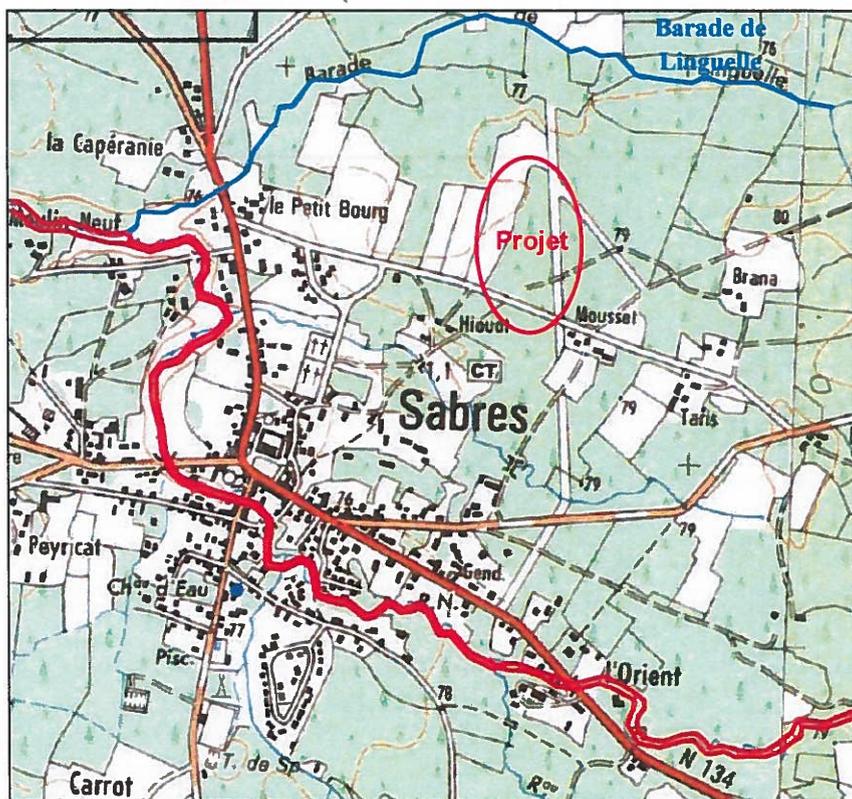


Figure 3 : Annexe 3 – Atlas cartographique – Planche 28 (source : DOCOB du site Natura 2000 FR7200721)

En revanche, le Barade Linguelle se jette dans le ruisseau de l'Escamat qui appartient au site Natura 2000 FR7200721.

Les fossés présents autour du projet (à l'Ouest et au Nord) se rejettent dans la Barade de Linguelle, après 520 m de parcours en suivant le cheminement hydrographique. De plus, cette Barade se jette dans le ruisseau de l'Escamat à plus de 1 km en suivant le cheminement hydrographique après le rejet des fossés. Ainsi, le site Natura 2000 se situe à plus de 1,5 km en suivant le cheminement hydrographique.

Les habitats et les espèces décrites dans le FSD concernant le site Natura 2000 FR7200721 Vallée de la Grande et de la Petite Leyre sont présentées en pages 17-18 du diagnostic Faune / Flore.

Aucun des habitats présents au droit du projet ou dans le périmètre éloigné d'inventaires ne sont référencés dans le cadre du site Natura 2000. De même, aucune des espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000 ne sont présentes au droit du projet ou dans le périmètre éloigné d'inventaires.

De plus, vu de la nature plutôt mésophile de la végétation, des habitats recensés sur le site, ainsi que l'état du site (entretenu dans l'emprise du projet), la zone d'étude présente une très faible potentialité de présence de ces espèces au droit du projet.

En effet, il s'agit d'espèces essentiellement inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux et aux zones humides et qui présentent donc une potentialité de présence faible à nulle.

Au regard des ces éléments, le projet n'impactera pas les espèces ou les habitats référencés et protégés par le site Natura 2000.

2.2. Zones humides

Deux sondages pédologiques au sein du projet ont été réalisés, avec une absence de nappe souterraine jusqu'à 1,50 m. Au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} Octobre 2009, **ces sondages ne sont pas caractéristiques de zones humides.**

Ces sondages ont été réalisés pour répondre à la note technique du 26 Juin 2017, comme cela est indiqué en page 21-22 du diagnostic écologique. En effet, ces sondages ont été réalisés dans une plantation de Pins sur lande à Molinie. La lande à Molinie est caractéristique de zones humides, toutefois, il s'agit d'une végétation non spontanée puisque située sur une parcelle de Pins maritimes cultivées, donc résultant d'action anthropique.

C'est donc bien pour répondre à cette note technique et levé l'incertitude sur cet habitat que 2 sondages pédologiques ont été effectués.

Ainsi, les critères botaniques (flore et habitat) et pédologiques (sondage) ont bien été pris en compte afin de préciser la présence ou non de zones humides sur ce secteur.

En conclusion, le site ne présente aucune zone humide.

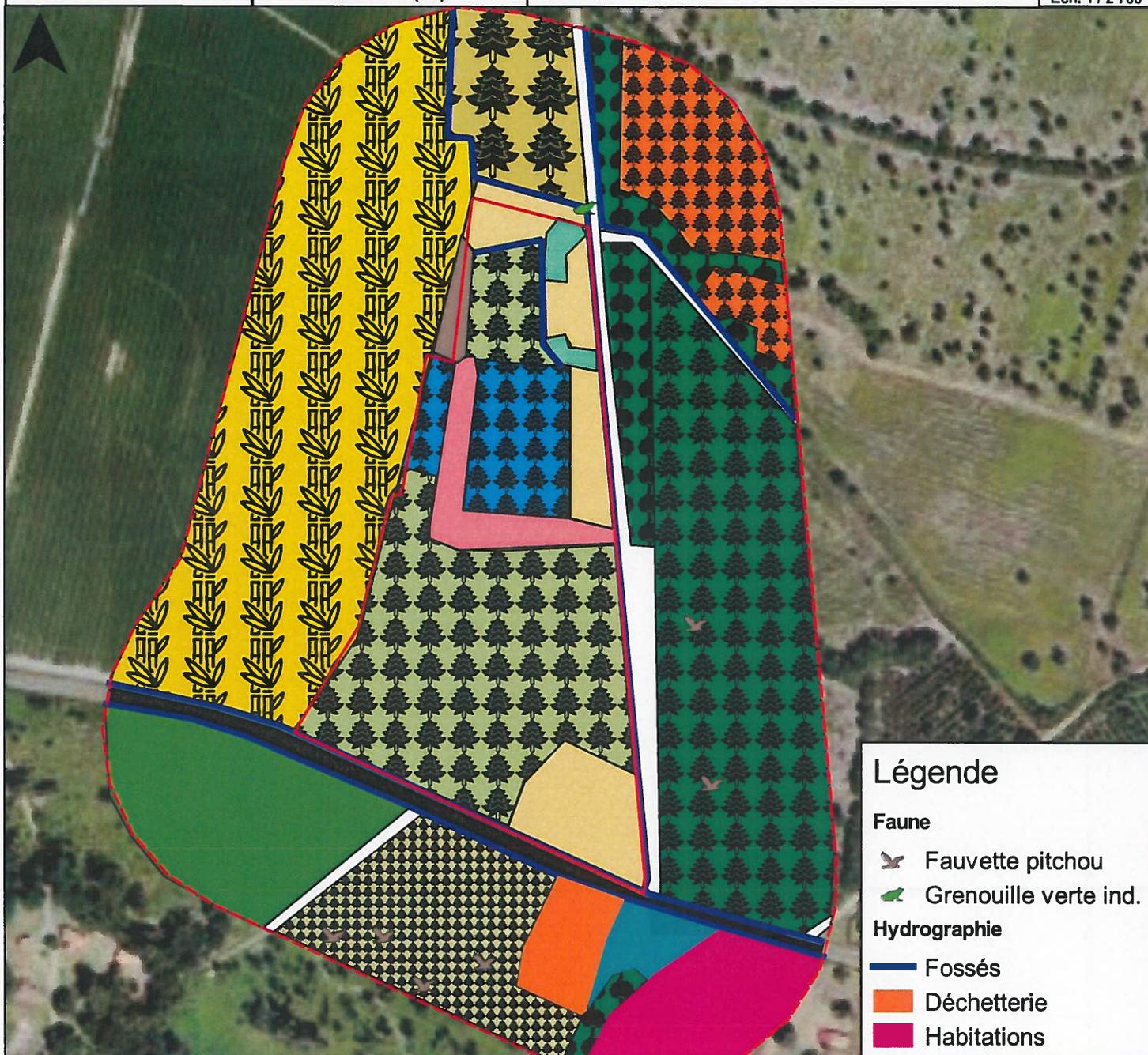
3. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

Compte tenu de la taille du projet (3,75 ha), de la pratique d'une agriculture biologique, de la nature des terrains, des parcelles séparant le projet du site Natura 2000 (agricole, boisé...), de l'absence de faune, de flore et d'habitat protégé au titre du site... il ne nous est pas apparu nécessaire de réaliser une évaluation préliminaire des incidences sur site Natura 2000 au titre de l'article R. 414-3 du code de l'environnement.

De plus, cette évaluation sera nécessaire dans le cadre du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la création du forage et des prélèvements d'eau.

4. Annexes obligatoires

Les planches n°3, 4 et 5 sont fournies ci-dessous.



Légende

Faune

-  Fauvette pitchou
-  Grenouille verte ind.

Hydrographie

-  Fossés
-  Déchetterie
-  Habitations

Légende

-  Périmètre d'investigation
-  Projet

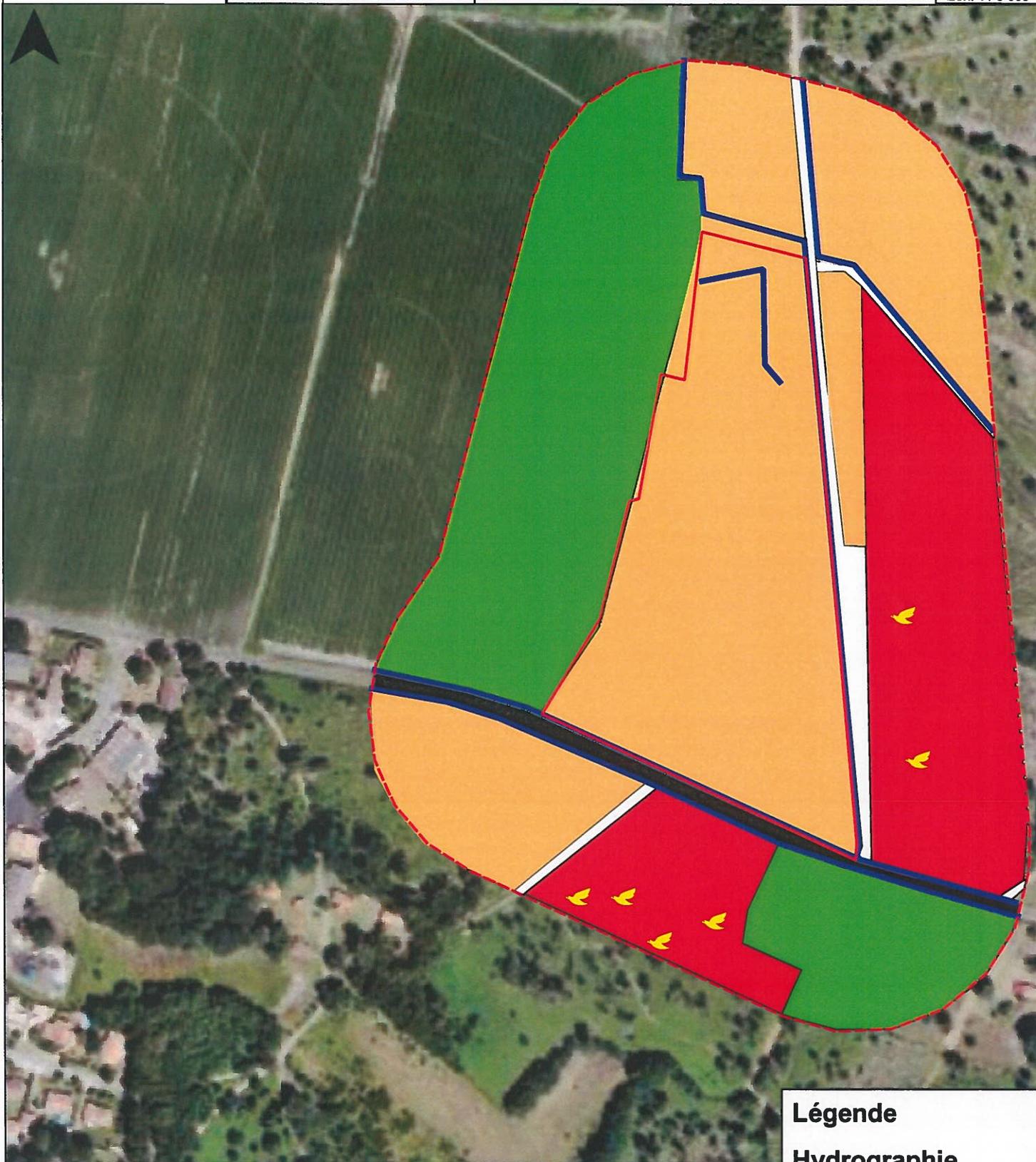
Habitats

-  31.13 Lande à Molinie
-  42.813 Plantation de Pins (2ans)
x31.85 Lande à Ajoncs
-  42.813 Plantation de Pins x
31.13 Lande à Molinie x
31.85 Lande à Ajoncs
-  42.813 Plantation de Pins (5-10 ans)
entretenu x 31.85 Lande à Ajoncs
-  42.813 Plantation de Pins (25ans) entretenue
-  84.1 Alignement de Houx
-  84.1 Alignement de feuillus
-  42.813 Plantation de Pins (5-10 ans)
entretenu x31.13 Lande à Molinie
-  42.813 Plantation de Pins (5-10ans)
non entretenus x 31.85 Lande à Ajoncs
-  82.11 Grande culture
-  87.2 Zone rudérale
-  Coupe rase
-  Ancien baradeau
-  Sol nu en bord de champs



Légende

- | | |
|--|---|
|  Périmètre d'investigation |  Route de Brana |
|  Projet |  Chemins forestiers |
| Hydrographie | Espèce patrimoniale |
|  Fossés |  Fauvette pitchou |
| Voirie | Habitat d'espèce |
| |  Habitats Fauvette pitchou |



Légende

 Périmètre d'investigation

 Projet

Espèces patrimoniales

 F. pitchou

Enjeux écologiques

 Enjeux fort

 Enjeux modéré

 Enjeux faible

Légende

Hydrographie

 Fossés

Voirie

 Chemins forestiers

 Route du Brana